
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-cinquième séance – Mercredi 24 mars 2010, à 17 h

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Sandrine Burger, M. Christian Lopez Quirland, M^{mes} Charlotte Meierhofer, Maria Pérez* et *M. Jean Sanchez*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 12 mars 2010, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 23 mars et mercredi 24 mars 2010, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, hier, j'avais une communication concernant le Musée d'art et d'histoire pour la présidence du Conseil municipal, la présidence de la commission des arts et de la culture et la présidence de la commission des finances, mais je ne l'ai pas faite puisque nous parlions du Musée d'ethnographie. En l'occurrence, vous aurez sans doute lu ces quelques informations dans les journaux.

Vous vous souvenez d'avoir voté un crédit d'étude pour le MAH sous réserve de trouver la moitié des millions nécessaires à l'agrandissement du musée; à défaut, nous aurions dû revenir avec une nouvelle demande devant le Conseil municipal pour une simple restauration du musée. Nous avons un peu dépassé le délai initial de dix-huit mois, c'est vrai, mais la crise financière et économique étant passée par là, nous sommes contents *in fine* d'avoir tout de même trouvé cet argent.

La fondation créée par Renaud Gautier avait réuni un peu plus de 9 millions de francs, mais il manquait toujours plus de 30 millions. A ce moment-là, M. Gandur est arrivé et il a fait trois propositions. D'une part, il a mis 20 millions et il a dit qu'il fallait continuer à chercher l'argent manquant. Mais, dans la convention, il s'engageait à compléter la somme pour atteindre les 40 millions de francs, qui sont donc réunis.

Simplement, il s'écoulera encore un ou deux mois pendant le processus des demandes d'autorisations et nous essaierons de rendre l'acquisition des fonds plus populaire. Nous organiserons un certain nombre de manifestations ici ou là et nous irons à la rencontre de quelques banquiers pour voir s'ils ne veulent pas faire un geste, maintenant que l'essentiel est réuni. Mais, je le répète, M. Gandur s'est engagé dans la convention à compenser tout ce qui manque encore pour atteindre ces 40 millions de francs.

Deuxièmement, il a amené une collection extraordinaire, sortie de ses avoirs et placée dans une fondation. Cette fondation met ces objets à la disposition du musée, pendant nonante-neuf ans, pour les exposer, éventuellement pour des expositions à l'étranger. Evidemment, M. Gandur – sa fondation – reste maître des objets, mais ils sont disponibles pour le musée, entretenus par M. Gandur et à ses frais, mais exposés pour partie de manière systématique et permanente et, pour le reste, occasionnellement.

Un tel partenariat est tout de même assez original et, me semble-t-il, assez rare à Genève. Il y a souvent eu des dons du privé – et il y en a encore heureusement! – et des legs extrêmement importants. Plainpalais en est un, La Grange

et d'autres sont également des dons du privé, mais cela fait très longtemps qu'il n'y avait pas eu un véritable partenariat entre le privé et le public, à la différence d'autres régions du monde, et même de certains cantons en Suisse.

Je ne donnerai pas plus d'informations ce soir. Je l'ai dit à la présidente de la commission des arts et de la culture, je suis disposé à aller expliquer où nous en sommes et comment les choses se passeront devant une, voire deux commissions, accompagné de MM. Gandur et Gautier. Nous sommes prêts à faire une présentation des collections mises à la disposition du musée par M. Gandur. Mais une visite sur les lieux devra être organisée, parce qu'il ne sera pas possible d'amener ces objets dans une salle du Conseil municipal. De toute manière, nous sommes à la disposition du Conseil municipal pour aller plus loin dans la présentation de ce processus.

M^{me} Christiane Olivier (S). J'interviens en ma qualité de présidente de la commission des arts et de la culture, mais je crois au nom de tout ce Conseil municipal, pour remercier M. Mugny et le féliciter de cette bonne nouvelle qu'il nous a annoncée aujourd'hui et, surtout, remercier et féliciter les mécènes grâce à qui nous pourrions réunir l'argent nécessaire pour la transformation du Musée d'art et d'histoire.

Indépendamment de la construction de ce musée, il y a aussi l'apport de la collection et je prends note de la proposition de M. le magistrat de venir présenter, au sein de la commission des arts et de la culture ou de la commission des finances, tout cet avoir et les conventions. Je l'en remercie et nous fixerons une date ultérieurement.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, en principe, on ne commente pas les communications du Conseil administratif, mais, une fois n'est pas coutume, la communication de Patrice Mugny mérite tout de même un commentaire, un commentaire positif... (*Exclamations.*) Oui, un commentaire reconnaissant à l'adresse du magistrat, magistrat qui a eu, avec le caractère impatient que nous lui connaissons, de la patience!

Nous l'avons pratiquement contraint à une formule à laquelle il n'était peut-être pas habitué, à savoir que les privés pouvaient intervenir de manière constructive avec la collectivité publique. C'est vrai qu'il y a eu des doutes, qu'il a fallu du temps, mais c'est chose faite aujourd'hui et nous sommes heureux, Monsieur Mugny, que vous ayez pris le temps et eu la patience d'attendre qu'une bonne initiative puisse se réaliser.

Je crois qu'à Genève l'impatience est parfois une vertu, comme disaient certains de mes maîtres, mais la patience en est aussi une! Nous savons depuis hier que le Musée d'ethnographie se réalisera, et nous en sommes heureux. Aujourd'hui, nous savons que nous aurons aussi le Musée d'art et d'histoire. C'est une excellente nouvelle pour nous: la culture d'ici, la culture de tout le monde et la culture de partout! Nous tenions à l'exprimer au nom du groupe libéral et au nom de l'Entente.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous vous annonçons une bien triste nouvelle: le papa de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, le Dr Pierre Moret, est décédé. Une cérémonie a lieu demain matin à 10 h, avenue Peschier, à l'église Sainte-Thérèse.

Nous vous rappelons que, de 20 h 30 à 21 h 30, nous traiterons la proposition PR-776 et le rapport PR-738 A, comme demandé par le magistrat Manuel Tornare, puis nous discuterons pendant une heure des motions.

La commission du règlement est convoquée de 19 h à 19 h 15 à la salle Nicolas-Bogueret. Le président de la commission de la cohésion sociale vous informe que la commission siégera demain au Palladium, à 17 h 30, afin d'assister à la cérémonie de départ de M. Philippe Aegerter, ancien directeur du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Nous tenterons peut-être, de 18 h 45 à 19 h, de traiter quelques réponses du Conseil administratif, si nous ne sommes pas en plein milieu d'un débat.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, je prends la parole pour demander l'urgence sur la motion M-900, «100% pour les 100 ans de Hans Erni!», inscrite à notre ordre du jour. Il est très important de finir assez rapidement cette fresque. Tout le monde aura entendu pourquoi nous sommes très pressés...

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Il faut mettre votre motion d'ordre par écrit et la déposer rapidement au bureau, s'il vous plaît...

M^{me} Salika Wenger. Mais la motion est déjà déposée, Madame la présidente!

La présidente. Oui, mais il vous faut demander par écrit: «Nous souhaitons que la motion M-900 passe en urgence.» A ce moment-là, nous pourrons la traiter.

M^{me} Salika Wenger. Bien! Par ailleurs, Madame la présidente, hier vous avez reçu une lettre du comité du 1^{er} Mai. Or il serait, me semble-t-il, pertinent de la faire lire par le bureau publiquement, s'il vous plaît, si c'était possible.

La présidente. Le bureau vous répond, Madame Wenger, par rapport à la lecture de la lettre du comité du 1^{er} Mai. Etant donné qu'elle n'est pas adressée directement au bureau mais au maire, celui-ci décidera s'il veut lire ce courrier publiquement ou pas...

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous allons innover, puisque, en fait, nous sommes là pour faire preuve d'imagination! J'ai en effet reçu cette lettre, qui n'a malheureusement pas été adressée au bureau du Conseil municipal, auquel elle aurait dû être destinée. Un courriel devait être lu en séance. Je me propose donc de vous lire cette lettre adressée par la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS):

«Monsieur le maire,

»Pour faire suite à la séance du comité du 1^{er} Mai de ce jour et aux différents courriers que nous avons adressés à la Ville de Genève, nous nous permettons de revenir sur notre demande de bénéficier d'un rabais de 80% pour l'organisation de la fête du printemps du 1^{er} Mai 2010.

»En effet, nous estimons que cette manifestation doit être considérée comme une manifestation d'intérêt général à but social, tel que mentionné dans l'annexe 2 du règlement relatif aux conditions générales de location du matériel de fêtes, LC 21 381. Dans cet esprit, il n'est donc pas question pour notre comité d'entrer en matière sur une quelconque proposition de contre-prestation que formulerait le Conseil administratif ou l'un ou l'autre de ses membres.

»Vous comprendrez donc que, pour ce type de manifestation qui revêt un caractère populaire certain, nous estimons que nous ne pouvons pas être assimilés aux demandes de matériel de fêtes telles que décrites au point 3 et bénéficiant d'un rabais de 50%. Il va de soi que les partis politiques et les syndicats respectent sans conteste dans d'autres cas de figure les rabais indiqués, puisque le contexte social et le but d'intérêt social sont alors de nature différente.

»Nous espérons ainsi avoir définitivement clarifié notre position et que vous

saurez entendre, dans votre majorité, que le 1^{er} Mai est bien une manifestation d'intérêt général et profondément populaire.

»Nous vous remercions (...) de bien vouloir appliquer un rabais de 80%, tel que défini dans votre règlement, même si le projet d'arrêté PA-102 de l'Alternative que nous soutenons sur le fond va évidemment plus loin.»

Ils réclament donc un rabais de 80% au lieu des 100% de gratuité. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, après ce prologue, je vais vous donner l'épilogue, puisque, dans l'intervalle – et malgré quelques soubresauts qui ont même, semble-t-il, conduit le désormais ancien président M. Tissot à quitter la présidence du comité d'organisation du 1^{er} Mai – il y a eu quelques problèmes internes à la suite de cette affaire au sein de ce comité, mais cela les regarde.

Ma collègue Sandrine Salerno et moi-même, nous avons traité le cas et nous l'avons réglé, je pense, à la satisfaction de ce comité. Nous sommes donc heureux de vous annoncer que le 1^{er} Mai sera considéré, et nous le vérifierons bien sûr, comme une manifestation non politique au bénéfice d'un rabais de 80%. La facture de 2009 sera, elle, payée au préalable.

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je réponds à la question posée hier par M. Dossan: un appartement de dix pièces situé à la place Claparède a été rénové pour la somme de 400 000 francs. Est-ce exact?

La réponse est la suivante. Effectivement, le Service des bâtiments a procédé à la rénovation d'un logement à loyer libre de dix pièces à cette adresse. Le montant total de cette opération s'est élevé à 303 000 francs et il a consisté en une remise en état lourde d'un logement occupé pendant plusieurs dizaines d'années par une clinique esthétique.

Il n'y a pas eu de modification typologique, les salles d'eau et cuisine sont restées à leur emplacement d'origine, toutes les surfaces ont été reprises, de même que les installations techniques, sanitaires, électriques, menuiserie, intérieur, isolation de fenêtres existantes. Le montant global de cette réfection correspond à la

surface du logement, soit net 265 m², à la qualité des détails existants et au niveau d'équipement souhaité pour ce lieu, cuisine équipée d'appareils, par exemple. Ces travaux sont du domaine de l'entretien et non de l'investissement. Ils ont été réalisés en parfaite collaboration avec la Gérance immobilière municipale (GIM).

Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

M. Thierry Piguet (S). J'ai posé le mois dernier une question à M. Pagani. Notre article 58 du règlement sur les questions orales est assez précis: «Le Conseil administratif y répond immédiatement ou le lendemain en début de séance.» En l'occurrence, ce n'est pas le lendemain, c'est un mois après... J'espérais avoir ma réponse hier, je ne l'ai toujours pas. Sous le titre «1000 villes, 1000 vies», l'Organisation mondiale de la santé organise en avril la Journée mondiale de la santé, notamment en ville de Genève. Je vous ai apporté tous les documents le mois dernier, Monsieur Pagani, et je vous ai rappelé dans un courriel que j'aimerais avoir la réponse à cette question. Combien de fois faudra-t-il prendre la parole pour obtenir une réponse du Conseil administratif?

La présidente. Nous avons donc reçu la motion d'ordre de M^{me} Salika Wenger demandant de traiter en urgence la motion M-900, inscrite à l'ordre du jour, intitulée «100% pour les 100 ans de Hans Erni!». Je donne la parole pour trois minutes à M^{me} Wenger, afin qu'elle motive son urgence.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, nous avons tous voté le crédit pour la première partie de la fresque qui orne le mur du Palais des Nations, dessinée par Hans Erni. Ce projet de motion concerne tout simplement la deuxième partie, qui conclut l'événement et terminera ce mur. Il nous semble extrêmement urgent de finir cette fresque et c'est la raison pour laquelle nous demandons l'urgence. Voilà, je préfère ne pas insister et en rester là.

M^{me} Florence Kraft-Babel (L). Chers collègues, je crois que l'urgence n'a pas vraiment besoin d'être explicitée. Nous avons la chance et l'honneur d'avoir un artiste qui, dans sa centième année, nous consacre encore des traits de son génie et de son talent. Effectivement, en passant sur la place des Nations, nous voyons qu'il manque une portion de la fresque

Nous n'avions pas imaginé, dans un premier temps, qu'une fresque qui devait couvrir la partie gauche et la partie droite d'une entrée serait asymétrique. Ce n'est pas trop grave et nous souhaitons avant tout que l'œuvre puisse s'achever

sous la conduite de son créateur, et de son vivant. C'est notre vœu à tous, raison pour laquelle nous soutenons chaleureusement l'urgence demandée ce soir.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical refusera cette urgence. Ce n'est pas parce qu'il a quelque chose contre la fresque de Hans Erni, mais simplement par principe. On propose des séances supplémentaires que l'on supprime parce qu'un groupe a un congrès... Après, on revient avec une nouvelle date... (*Exclamations.*) Ensuite, un magistrat décide d'aller à un match et on modifie l'ordre du jour... Maintenant, on modifie encore l'ordre du jour...

Madame la présidente, je vous fais une proposition. Le bureau ferait mieux de trouver une main innocente qui, à chaque séance du Conseil municipal, tirerait le numéro d'ordre de nos délibérations! Ce serait beaucoup plus simple, parce que notre ordre du jour ne sert plus à rien. Chaque fois, on le change, ce n'est simplement pas sérieux! (*Applaudissements.*)

La présidente. Monsieur Dossan, puisque vous nous interpellez, je vous réponds. Vous savez bien, en tant qu'ancien président du Conseil municipal, que le Conseil municipal décide de son ordre du jour. Le bureau vous propose un ordre du jour et c'est vous qui le changez! Cessez donc de nous interpeller, s'il vous plaît!

M. Jacques Baud (HP). Je sais bien qu'à droite l'art n'est pas la tasse de thé de ces messieurs-dames... (*Rires.*) Néanmoins, je pense qu'il est indispensable que l'œuvre d'Erni soit achevée avant que lui-même ne disparaisse. Donc, je voterai l'urgence et je vous conseille d'en faire autant! Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M^{me} Isabelle Brunier (S). Nous, en revanche, nous refuserons l'urgence, pour une raison purement pragmatique, basement pratique, c'est qu'en fait nous n'avons pas eu le temps d'en discuter au sein du groupe. Nous sommes dix-sept et nous avons peut-être dix-sept opinions sur le sujet... Je ne peux pas me permettre de décider en deux coups de cuiller à pot de ce que nous ferons avec cet objet. Nous refusons donc l'urgence.

M. Alexandre Wisard (Ve). Tout comme les socialistes, nous n'avons pas eu le temps d'en parler, mais je décide que nous acceptons l'urgence!

Une voix. Bravo! Vive la démocratie! (*Exclamations.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Bon, voter l'urgence ne va rien apporter au fond du problème. Nous avons déjà voté des budgets pour cette fresque. Si nous votons l'urgence, c'est vraiment pour le symbole que représente cette fresque aux yeux de la population. Nous avons été très partagés sur l'urgence... (*Remarque de M. Wisard.*) Vous le direz à M. Wisard, qui m'interpelle sur l'arrière, Madame la présidente... (*Brouhaha.*)

La présidente. Ne vous laissez pas distraire, poursuivez!

M. Jean-Charles Lathion. C'est de plus en plus difficile avec les Verts, surtout au printemps. Il y a des Verts partout... (*Rires.*) Nous allons voter cette urgence.

M. Olivier Tauxe (UDC). J'aimerais juste souligner une chose. J'apprécie beaucoup l'intervention des deux préopinants radical et Vert. Il ne sert à rien d'avoir une urgence pour un artiste, même s'il a 100 ans. Nous devons suivre notre ordre du jour et je ne pense pas que si nous votons l'urgence aujourd'hui, ou même si nous traitons le sujet samedi, ce monsieur va passer l'arme à gauche... (*Exclamations.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 38 oui contre 20 non (9 abstentions).

La présidente. Nous traiterons cette motion M-900 à la suite des urgences votées hier.

4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 375 000 francs destiné à la démolition et à la création de nouveaux silos à sel situés à la rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 89, commune de Genève, section Plainpalais (PR-733 A)¹.

Rapport de M. Christian Lopez Quirland.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2009. Sous la présidence de M^{me} Maria Pérez, la commission a examiné ce dossier lors des séances du 25 novembre 2009 et du 13 janvier 2010.

Le rapporteur remercie l'ensemble des fonctionnaires de la Ville de Genève auditionnés des informations précises qui ont permis l'élaboration de ce rapport. Un remerciement tout particulier est adressé à M. Jorge Gajardo, pour ses prises de notes, ainsi qu'à la présidente de la commission, M^{me} Maria Pérez.

Contexte

Pour une meilleure compréhension du dossier, le rapporteur se permet de reprendre, dans sa totalité, le préambule de la proposition PR-733.

«Le centre de la Voirie sur le site François-Dussaud a été achevé en 1966 et comporte quatre bâtiments, dont les silos actuels.

»Construit à l'origine pour servir au stockage de gravier, le bâtiment des silos avait une capacité d'environ 1000 m³ et était constitué de 20 chambres de section carrée (2,68 m/2,68 m) d'une hauteur de 8 m.

»En 1977, des silos en aluminium de 35 m³ ont été intégrés dans 12 des 20 chambres afin de permettre le stockage d'environ 3020 m³ de sel. Ces installations sont maintenant vétustes et ne correspondent plus aux besoins d'exploitation actuels du site.»

Séance du 25 novembre 2009

Lors de cette séance, la commission a auditionné le maire, M. Rémy Pagani, ainsi que M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments.

¹Proposition, 2113.

M. Meylan fait un rappel de l'historique des silos (*cf.* préambule). Il rappelle également qu'en 2007 le service Voirie-Ville propre a demandé au Service des bâtiments de se pencher sur la problématique des silos, compte tenu de leur vétusté. Une étude réalisée par un architecte a démontré l'état de délabrement des silos.

De plus, M. Meylan explique que le stockage actuel est insuffisant pour assurer un ravitaillement adéquat pendant l'hiver. A cela s'ajoutent des problèmes techniques (ouverture en fin de cycle) ou encore des matériaux usés par le temps.

M. Meylan explique que la configuration actuelle des silos rend les manœuvres d'accès des camions très difficiles et qu'un travail pénible doit être effectué par les collaboratrices et collaborateurs de la Voirie.

Le nouveau projet a pour objectif de construire quatre nouveaux silos conformes aux besoins de la Ville tout en améliorant les aspects techniques, notamment faciliter l'accès et le chargement du sel.

La commission se demande, et particulièrement un commissaire libéral, s'il est absolument nécessaire de laisser ces silos à cet endroit et s'il ne serait pas judicieux d'envisager de les construire ailleurs, notamment en prévision des projets urbanistiques du secteur Praille-Acacias-Vernets. M. Meylan attire l'attention de la commission sur le fait que la construction sur le site actuel à la rue François-Dussaud est prévue pour durer un certain temps. De plus, son site stratégique permet d'intervenir rapidement sur l'ensemble du territoire de la Ville.

La commission s'interroge également sur la nécessité de favoriser le sel au détriment d'autres produits ou matériaux, notamment le gravier ou les copeaux de bois. Les membres de la commission sont conscients que le sel peut avoir des effets néfastes sur l'environnement. A cette question, MM. Pagani et Meylan répondent que l'utilisation du sel est une obligation cantonale et que, dans le cas précis de la Ville, le sel est utilisé de manière parcimonieuse.

Séance du 13 janvier 2010

Après les réponses apportées par M. Meylan, notamment en ce qui concerne la quantité de sel utilisée par la Ville de Genève, la discussion s'ouvre sur la pertinence d'effectuer de tels travaux.

Dans ce sens, la grande majorité des commissaires salue le travail effectué par la Voirie et votera la proposition PR-733. Néanmoins, certaines questions se posent, surtout par rapport à l'utilisation du sel comme seule solution à l'heure actuelle pour déneiger les rues de la ville.

Prises de position et vote

L'ensemble des partis politiques soutient la proposition PR-733 en émettant quelques réserves en lien avec des problématiques annexes, notamment liées à la gestion de la neige (il faut dire que cette année fut un peu exceptionnelle) ou encore à l'utilisation même du sel.

La proposition est acceptée par 12 oui (2 AGT, 2 S, 2 Ve, 2 DC, 1 R, 1 L, 2 UDC) contre 1 non (L). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà une proposition qui ne manque pas de sel, mais, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce qui est salé, c'est l'addition! (*Brouhaha.*) C'est assez curieux, nous avons dû nous prononcer en commission sur cette proposition quelques jours après la situation désastreuse au niveau de l'état de nos routes sur le territoire de la Ville de Genève, qui ne ressemblaient pas à celles du reste du canton.

Pourquoi? Parce qu'on a bien un silo à sel, mais qu'il n'y avait pas de sel dedans... Ce qui manque, ce n'est pas le silo, c'est le sel! Souvenez-vous, lorsque le Conseil municipal a renvoyé cette proposition en commission, le groupe libéral s'y était déjà opposé. On voudrait nous faire croire que le silo à sel est presque un monument historique, qu'il est plus ou moins protégé, et qu'il aurait une valeur architecturale.

D'abord, je m'inscris en faux contre la valeur de cette installation. Ensuite, notre préoccupation première est de ne pas dépenser pratiquement 1,5 million de francs pour un silo à sel, mais d'avoir trois plus petites installations, à trois endroits différents de la ville. On pourrait en imaginer une à la caserne des Asters, une deuxième à la caserne des Eaux-Vives et une troisième au dépôt de la Voirie, naturellement. Cela éviterait que tous les camions ne soient toujours obligés de se retrouver au même endroit pour être rechargés.

Voilà les raisons pour lesquelles le groupe libéral refusera cette proposition.

M. Marc Dalphin (Ve). Comme vous le savez tous, pour lutter contre la neige et le verglas, des tonnes de sel sont déversées sur les voies publiques. Si ce sel remplit son office, il est aussi un polluant pour l'environnement; il menace les ressources d'eau et il est aussi un agent corrosif pour les infrastructures. Exemple: les encorbellements de la rampe de Saint-Jean.

La démarche devrait être de mieux saler pour moins saler, et le plus finement possible, car il n'est pas rare, après la fonte des neiges, de voir des tas de sel encore non altérés. Il vaut mieux déterminer les besoins en salage préventif, se concentrer sur les zones stratégiques, et tout ceci avec la finesse des prévisions de la météo.

Mais j'arrête là les bons conseils. Laissons les spécialistes faire leur travail! Nous recommandons tout de même de voter cette proposition.

M^{me} Ariane Arlotti (AGT). Sans entrer autant dans les détails que mon préopinant, je dirai que nous avons effectivement eu cette année une petite panne de sel tombée à point nommé au moment de l'étude de cette proposition. Nous avons évalué les différentes problématiques et l'idée d'avoir plusieurs lieux pour ces dépôts de sel ne s'est pas révélée concluante. Nous soutiendrons donc cette proposition de crédit et nous vous invitons à la voter.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, bon, nous avons manqué de sel... Nous en avons pris acte, la Ville a fait ce qu'elle a pu au moment où elle pouvait le faire. Nous avons aussi constaté qu'il n'était pas aussi simple que cela de placer des dépôts à différents endroits de la ville. Mais ce qui est important, c'est de mettre aujourd'hui à disposition un système – un silo – qui permettra de travailler et de charger rapidement et confortablement, notamment pour le personnel, qui doit en permanence circuler de gauche et de droite pour faire son boulot, lequel, en période de neige, n'est évidemment pas facile.

Nous voterons donc cette proposition.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 50 oui contre 6 non (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 375 000 francs destiné à la démolition et à la création de nouveaux silos à sel situés à la rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 89, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 375 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 26 649 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

- 5. Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner la résolution du 24 juin 2008 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, M^{mes} Annina Pfund, Nicole Valiquer Grecuccio, Véronique Paris, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Christiane Olivier et Silvia Machado, renvoyée en commission le 20 janvier 2009, intitulée: «Cadrons la vidéosurveillance!» (R-114 A)¹.**

Rapport de M^{me} Valérie Bourquin.

La commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public (anciennement commission des sports et de la sécurité) s'est réunie, sous les présidences successives de M. Jean-Louis Fazio et de M^{me} Patricia Richard, les 26 février,

¹«Mémorial 166^e année»: Développée, 3966.

13 octobre et 8 décembre 2009 afin d'auditionner les auteurs de la résolution, puis le conseiller administratif M. Pierre Maudet, accompagné de MM. Costanzo et Frey, membres de la commission chargée de préavisier les nouvelles caméras.

La rapporteuse remercie M^{me} Consuelo Frauenfelder, procès-verbaliste, pour la qualité de ses prises de notes, qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

Rappel de la résolution

Le Conseil municipal affirme son opposition de principe à la vidéosurveillance sur le territoire municipal comme outil de contrôle de son espace public.

Le Conseil municipal, soucieux du respect des libertés démocratiques et des droits humains, demande au Conseil administratif:

- a) pour toutes les caméras de vidéosurveillance installées par la Ville de Genève sur son domaine public ou dans ses bâtiments accessibles au public:
 - de recenser le nombre de caméras existantes et les lieux où elles sont implantées,
 - d'évaluer leur nécessité en fonction de chaque situation,
 - d'appliquer l'article 42 de la loi sur la protection des données personnelles (LPDP),
 - de demander en ce sens l'autorisation par arrêté à l'autorité compétente;
- b) pour les caméras de vidéosurveillance privées existantes installées sur le domaine public, de faire appliquer la loi au sens de l'article 42 de la LPDP;
- c) lors de toute nouvelle installation sur le domaine public, tant par la collectivité que par les privés, de suivre les procédures d'autorisation et d'appliquer les conditions posées à l'article 42 de la LPDP;
- d) de soumettre aux principes d'une charte éthique, avalisée par le Conseil municipal, toute installation de vidéosurveillance, existante ou nouvelle.

Séance du 26 février 2009

Audition des auteurs de la résolution, représentés par M. Grégoire Carasso

M. Carasso souligne que ce projet a fait l'objet de nombreux débats à l'interne, notamment au niveau de sa forme, dans la mesure où le texte commence comme une résolution et que la suite est plus clairement une motion. Cette césure sur la forme lui permet de parler du fond, et de la déclaration de principe en introduction, qui s'oppose à la vidéosurveillance en tant que forme de contrôle de l'espace public. Les coûts impliqués par la vidéosurveillance sont une réalité qu'il illustre avec deux exemples: celui du Grand-Saconnex et celui du Canton de

Genève. La commune du Grand-Saconnex s'est équipée de 60 caméras pour un coût de 200 000 francs, ce qui revient à 3000 francs l'unité. Le Canton a dépensé 5 millions de francs pour huit caméras, ce qui ramène l'unité à 600 000 francs. La différence s'explique par des réalités très différentes; pour le Grand-Saconnex, il s'agit de dissuader certaines déprédations, notamment dans des espaces fermés, comme les déchetteries. Par rapport aux objectifs fixés, on ne peut conclure à l'inutilité, car les résultats sont bons et les coûts minimaux. Dans le cas du Canton, l'objectif est très différent, puisqu'il s'agit de contrôler en direct et en permanence l'espace public. Cela présuppose l'engagement de deux techniciens rémunérés en classe 23 ou 24, ce qui représente déjà 2 millions de francs par année.

Cette clause votée par la majorité n'est pas seulement un investissement de 5 millions, mais également une charge de fonctionnement, année après année, et l'équivalent de 20 gendarmes que l'on ne peut engager. Le groupe socialiste critique donc ce projet, étant entendu que le seul levier au niveau municipal demeure très limité. Mais le débat a sa raison d'être en Ville de Genève, afin que cette surveillance ne se fasse pas sur ses bâtiments. M. Carasso ne souhaite pas ici s'étendre sur ce que cela représente au niveau de la liberté individuelle, débat qui transcende les convictions de la gauche ou de la droite. La motion demande au Conseil municipal d'appliquer la nouvelle loi sur la protection des données votée par le Canton de Genève, qui cadre notamment l'utilisation de la vidéosurveillance. Il semblerait toutefois que l'autorisation du Conseil d'Etat ne soit plus nécessaire d'après la loi votée par le Grand Conseil; dans ce cas, la dernière ligne de l'alinéa a) n'est plus pertinente.

Aux remarques de plusieurs commissaires concernant la proposition d'une charte éthique présentée par M. Maudet et refusée par les socialistes, M. Carasso répond qu'à l'époque le projet du magistrat avait pour seul objectif la vidéosurveillance et que les socialistes considéraient que l'acceptation de cette proposition apparaîtrait comme un mauvais signal politique par rapport à des développements qui les préoccupaient. Etant donné l'évolution de la situation, ils ont jugé utile de la réintégrer afin que le cadre légal cantonal soit respecté.

Un commissaire socialiste ajoute que son groupe désirait ouvrir la charte éthique, sur le modèle de la ville de Lyon, à des associations de défense des droits humains et à la société civile.

Un commissaire Vert se demande comment les auteurs comptent régler le problème d'une première année qui porte sur une résolution, puis sur une motion l'année suivante. Il trouve cette proposition peu cohérente sur la forme.

M. Carasso souligne que cette différence de forme implique une différence de fond et que la commission est libre de scinder la résolution. Il insiste sur la différence fondamentale entre le projet de la Ville de Genève, qui ne souhaite pas

développer d'imagerie de l'espace public, et celui du Canton, où il est clairement question de surveiller l'espace public. Cette différence est donc tout sauf une vue de l'esprit, puisqu'elle correspond à une distinction de fond dans le développement de la vidéosurveillance: le contrôle permanent et intrusif de l'espace public.

Un commissaire démocrate-chrétien relève que le magistrat en charge du Département des institutions est socialiste et il ajoute qu'on ne peut imaginer que le Conseil administratif ne respecte pas la loi. Il considère que cette résolution est inutile et qu'elle pourrait coûter cher, pour arriver à la constatation que tout est en ordre.

M. Carasso répond que les socialistes n'ont pas pour seule ambition de servir les intérêts des magistrats, et que la première invite ne correspond pas exactement au projet de loi votée par le Grand Conseil.

Un commissaire d'A gauche toute! fait également part de son embarras sur la forme, ajoutant que la résolution se transforme presque en règlement au deuxième paragraphe et qu'elle frise le projet d'arrêté.

M. Carasso ne partage pas son embarras, mais approuve ce constat.

Une commissaire radicale ajoute que si la LPDP devait être appliquée à la lettre, certaines caméras devraient être enlevées de toute urgence.

M. Carasso la rejoint dans cette remarque; cette résolution ne se limite pas à un concept, mais affirme une opposition de principe, qui passe par une approche pragmatique de l'encadrement de la vidéosurveillance.

Les commissaires n'ayant plus de questions, M. Carasso quitte la séance.

Un commissaire Vert remarque que ce texte pose un certain nombre de questions qui demeurent sans réponses. Néanmoins, cette commission n'ayant jamais eu de véritable occasion de discuter de la vidéosurveillance, et sachant que M. Maudet va aller de l'avant avec ce projet, il trouverait important de l'entendre sur cet objet.

Les groupes libéral, radical et démocrate-chrétien refusent de poursuivre les discussions concernant cette proposition que d'aucuns considèrent comme mal ficelée et d'autres comme le résultat de discordes entre socialistes, qu'il n'y a pas lieu de discuter dans cette commission.

Les groupes A gauche toute!, socialiste et de l'Union démocratique du centre acceptent quant à eux cette proposition des Verts, dans l'idée d'amender ce texte au besoin. Un commissaire d'A gauche toute! souligne néanmoins sa réserve quant à l'application du dernier alinéa du paragraphe a).

Séance du 13 octobre 2009

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de MM. Herman Costanzo et Benoît Frey, membres de la commission chargée de préavisier les nouvelles caméras

M. Maudet présente la commission chargée de préavisier les nouvelles caméras, formée des quatre personnes suivantes: MM. Costanzo et Frey, juristes à la DSIC, présents, ainsi que M^{me} Gréco, avocate extérieure au service, et M. Chevalley, qui n'ont pu venir.

M. Maudet rappelle la tentative, restée veine, de lancer un débat sur la vidéosurveillance en février 2008, que le Conseil municipal, hormis les groupes socialistes et radicaux, avait refusé. Il s'agissait d'établir un rapport qui dresse l'état des lieux de la situation. Le Conseil administratif a donc pris ses dispositions et avancé sur le sujet.

M. Maudet parcourt et commente les invites de la résolution.

Sur le premier postulat, M. Maudet souhaite énoncer très clairement que la vocation de la vidéosurveillance en Ville de Genève n'est pas dévolue au contrôle de l'espace public, et ce pour deux raisons. Premièrement, le Conseil administratif à l'unanimité considère que la maîtrise du domaine public se fait d'abord par une bonne utilisation des moyens humains à disposition (police de proximité). Deuxièmement, le Conseil administratif juge qu'il revient à l'Etat d'assumer les charges et les responsabilités du contrôle du domaine public via cet outil, en raison notamment des moyens. En effet, l'Etat a développé un projet de loi nommé «Cyclope», d'un coût de plusieurs millions de francs, adopté par le Grand Conseil, qui vise à contrôler l'espace public à travers la vidéosurveillance, avec une signalisation précise, et un numéro en cas de question. Ce programme se déploie actuellement, et s'est accéléré lors de l'Eurofoot 2008 (des caméras ont été implantées à Rive et à Plainpalais). Le magistrat précise encore que le Conseil administratif n'a pas d'opposition de principe à la vidéosurveillance et qu'il regretterait que le Conseil municipal vote cette invite en l'état, sans tenir compte de l'apport bénéfique que la vidéo peut avoir dans certaines conditions. Il rappelle que les demandes d'installation de caméras émanent de ses quatre collèges, très rarement de ses services, afin de surveiller notamment les bâtiments culturels ou ceux de la GIM. Il ajoute avoir décrété un moratoire, étant donné que certains départements se sont équipés par le passé sans demander d'autorisation.

Par rapport à la deuxième invite de la résolution, M. Maudet espère que le Conseil municipal n'a aucun doute sur le fait que le Conseil administratif est soucieux des libertés démocratiques. Une des premières priorités dans son département a d'ailleurs été de recenser les caméras, afin de respecter la législation

en vigueur, ce qui n'était pas toujours le cas. La vidéosurveillance doit faire l'objet d'une pondération, et le magistrat se dit attaché, comme l'ensemble du Conseil administratif, aux libertés individuelles, publiques ou privées, et il rassure le Conseil municipal quant au contrôle des caméras, qui représentent pour lui une entorse à cette liberté. La lettre a) n'est donc plus d'actualité puisque, dans l'intervalle, la LIPAD (loi sur l'information du public et l'accès aux documents) a intégré les paramètres de la LPDP. En outre, le recensement des caméras a été fait, ce qui n'a pas été une chose aisée, puisqu'il nécessitait la coopération de tous les services. M. Maudet croit pouvoir dire que ce recensement restitue aujourd'hui une image fidèle de la vidéosurveillance en Ville de Genève.

Pour ce qui concerne la nécessité des caméras, un processus à double étage a été mis en place, afin de statuer la pertinence de l'emplacement des caméras, calqué sur la nouvelle loi du 9 octobre 2008, dont le premier volet appartient à la commission consultative.

M. Frey intervient en précisant qu'il est lui-même issu d'une génération hostile à la vidéosurveillance. Le processus, afin d'instruire les cas, est le suivant: la commission délègue deux membres sur le terrain: M^{me} Gréco, qui garantit l'indépendance et l'éthique, et M. Chevalley, ingénieur de formation. Ceux-ci rendent un rapport, où chaque site est évalué selon deux critères: l'intérêt de la collectivité et le respect des droits fondamentaux (sur huit sites, deux sont actuellement à la limite des critères). La commission n'est donc pas une simple chambre d'enregistrement, puisque sur la base de ce rapport elle donne un préavis, favorable ou non, quant à la légitimité de ces installations, qui font l'objet de recommandations strictes. Le but n'étant pas de surveiller les citoyens, mais de sécuriser les biens et les personnes.

M. Maudet ajoute que, à la suite de cette commission, le Conseil administratif donne un préavis. A ce jour, sur six sites représentant une soixantaine de caméras, le Conseil administratif a validé telle quelle la proposition des experts.

S'agissant de l'application de la loi, évoquée à deux reprises dans cette résolution, le magistrat insiste sur le fait que la loi est et a toujours été respectée.

Quant à la demande d'autorisation à l'autorité compétente, M. Maudet fait savoir qu'il ne pourra pas souscrire à cet objet, puisque la nouvelle LIPAD exige d'annoncer les caméras à un préposé à la protection des données, qui, pour des raisons que le magistrat ignore, n'a pas été nommé par M. Moutinot, bien que la loi ait été votée.

Pour les caméras privées installées sur le domaine public (article 12), qu'elles émanent du Canton ou d'entreprises privées en saillie sur le domaine public, telles que les banques, il est du ressort de l'Etat d'assurer l'égalité de traitement et d'exercer son devoir de surveillance.

Enfin, sur la question de la charte éthique, M. Maudet a cru comprendre que le Conseil municipal ne voulait pas s'en mêler. L'éthique est fondamentale, le Conseil administratif a pris des dispositions et a posé des conditions, qui vont bien au-delà d'une charte, puisqu'il s'est imposé cette double commission. En conclusion, M. Maudet estime que le Conseil administratif a fait son travail, qu'il est prêt à rendre des comptes au Conseil municipal, mais qu'il n'est plus nécessaire d'établir une charte éthique.

A la question d'une commissaire Verte sur la différence entre le comité éthique souhaité précédemment et l'actuelle commission consultative, M. Maudet répond qu'à l'époque les travaux du Grand Conseil sur la LIPAD n'étaient pas assez avancés et que le dispositif de la LITAO n'était pas vraiment systématique dans le contrôle des caméras. M. Maudet était donc acquis à l'idée d'une double instance, et souhaitait donner au Conseil municipal ce pouvoir de contrôle. Puis, cette commission d'experts a été créée. Lorsque l'autorité cantonale a pleinement joué son rôle, il a paru judicieux de conserver ce double étage, afin que le Conseil administratif ne soit pas suspecté de faire de la politique.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'enquiert de la situation concernant les caméras de surveillance pour protéger les citoyens. Il se demande en outre si la pose de caméras fictives pourrait être utile.

M. Maudet répond qu'une liste des différentes caméras se trouve en pages 14 et 15 du document qui a été remis aux commissaires. Il rappelle qu'une caméra peut être dissuasive dans certains lieux publics, ce qui est le cas par exemple dans les véhicules des transports publics, mais que les études concernant son effet dans les lieux publics ouverts sont beaucoup moins claires. En outre, si le rôle de la caméra est d'être consécutif à l'acte, elle n'est utile que dans la mesure où une personne se tient derrière l'écran. Or cela ne correspond pas à la politique sécuritaire que le Conseil administratif veut mettre sur pied, lui préférant une police municipale en amont, qui mise sur le contact humain. Enfin, le coût engendré par la mise en place d'un système de caméras qui enregistrent en temps réel (comme à Lyon), avec des détecteurs de «comportements anormaux», est immense, et reviendrait à l'Etat. M. Moutinot, d'ailleurs, fait part de cette volonté. Quant aux caméras fictives, le magistrat s'y oppose fermement, car, tout comme pour les radars fictifs, les gens finissent par s'en apercevoir.

Un commissaire socialiste demande des précisions sur l'avancement des travaux de la commission consultative. En outre, il souhaiterait une position claire du magistrat d'un point de vue politique. Enfin, il s'excuse du manque de cohérence d'un texte rédigé à la fin 2007, qui souffre de l'actualité, mais relève des expériences probantes (comme au Grand-Saconnex), tout en proposant une alternative à la proposition du conseiller d'Etat, qu'il n'approuvait pas à l'époque.

M. Maudet se dit au contraire tout à fait satisfait de ce texte, et est fier de pouvoir dresser la liste de ce qui a été fait, car ce dossier est porté par l'ensemble du Conseil administratif. Il a en effet profité de l'aide des autres magistrats dans la recherche de ces caméras, et se déclare content des résultats: sur 120 caméras, 66 ont été validées, installées sur six sites à caractère culturel. Enfin, le magistrat réitère ses propos quant à l'usage de la caméra surveillance, qui n'est pas la panacée à son sens, ni sa priorité. La caméra peut être un instrument utile à condition d'en user avec parcimonie, d'en vérifier la nécessité et surtout de définir à qui il revient de l'exploiter. Son postulat politique repose plutôt sur la création des 123 postes d'agents de police municipale. En outre, le Canton avance, et s'il assume son rôle dans ce sens, la Ville en bénéficiera. M. Maudet se réjouit également de voir les résultats de la commune de Veyrier, qui propose un programme beaucoup plus sécuritaire.

Le même commissaire insiste sur les deux réalités totalement différentes que représentent, d'une part, l'enregistrement dans des lieux définis des événements qui peuvent être visualisés ensuite et, d'autre part, la surveillance active, avec des personnes 24 heures sur 24 derrière un écran, contrôlant le domaine public, ce qu'il juge être une utilisation discutable des moyens publics. Enfin, il aimerait savoir si la Ville a mis à la disposition du Canton, dans le cadre du projet «Cyclope», des infrastructures qui lui appartiennent.

M. Maudet se dit être un ardent partisan des libertés publiques et privées. Il donne l'exemple de Moscou, où 60 000 caméras à reconnaissance faciale, installées dans la ville, ont donné lieu à 15 arrestations de «terroristes» en dix jours. Il n'a pas d'a priori négatif sur cette technologie, mais il se pose la question de l'usage qui en est fait. Cependant, la Ville de Genève est éloignée de cette réalité-là. Il attend le bilan du Grand-Saconnex, car il pourrait être intéressant de filmer les plaques de voiture dans les déchetteries à certains endroits, comme à la rue Dancet, où les brocanteurs abandonnent régulièrement les invendus. Concernant les demandes de l'Etat, le magistrat se souvient d'une seule demande pour l'installation de caméras à la place Neuve lors de l'Eurofoot, qui avait été validée.

Un commissaire Vert se demande si la commission dispose d'un règlement.

M. Maudet répond que le règlement existe et qu'il stipule notamment le nombre de quatre personnes, nommées par le Conseil administratif, dont une personne en dehors de l'administration.

M. Frey garantit l'indépendance de cette commission, et déclare n'avoir jamais été influencé d'une quelconque manière.

A la question d'une commissaire Verte concernant l'aspect provisoire du règlement, M. Maudet explique que le règlement était censé faire le pont entre

les deux lois. Il n'est plus utile aujourd'hui, puisque la loi a été votée; seul celui de la commission l'est.

Suite à la remarque d'une commissaire radicale sur la nécessité d'installer des caméras pour la conclusion de certains contrats d'assurance, M. Frey rappelle que l'élément primordial est de préserver le patrimoine pour le plus grand nombre, et que le fait que les assurances demandent certaines garanties est naturel mais demeure un point accessoire pour la commission.

Les commissaires n'ayant plus de question, les personnes auditionnées quittent la séance.

Un commissaire socialiste propose que son groupe soumette à la commission un projet d'amendement.

Cette proposition est acceptée et les travaux sur cette résolution suspendus.

Séance du 8 décembre 2009

Le groupe socialiste présente un amendement, qui tient compte des discussions précédentes, et le soumet à la commission.

Une commissaire Verte fait part de son soutien à cet amendement, alors que la résolution de base l'avait laissée perplexes de par son manque de principe éthique.

Une commissaire libérale fait part de son incompréhension de la logique du groupe socialiste. A son avis, cette résolution brouille les cartes, et la commissaire ne soutiendra pas non plus cet amendement.

Une commissaire démocrate-chrétienne juge également cet amendement peu clair, et elle pense que la LIPAD fournit des garanties suffisantes.

Une commissaire radicale propose un autre amendement au nom de son groupe.

Une commissaire Verte salue le but de cet amendement, qui va dans le même sens que celui du groupe socialiste, mais préfère s'en tenir à ce dernier.

Une commissaire libérale trouve délicat de demander des comptes au Conseil administratif, étant donné les normes fédérales en la matière.

Un commissaire socialiste précise que cet amendement concerne une résolution, et non une motion. Il permettrait à la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public de faire un point de la situation régulièrement, et de contrer ainsi les éventuels abus.

Une commissaire libérale pense que l'étude du budget suffit amplement, et demande quelle serait la fréquence souhaitée des comptes rendus.

Un commissaire socialiste répond que l'état des lieux dépend de l'évolution des pratiques, mais que, si la fréquence est le seul point qui ne rallie pas l'ensemble de cette commission, une notion de fréquence peut être ajoutée à l'amendement.

Une commissaire Verte exprime son désaccord sur la remarque de la commissaire libérale. La proposition concerne des questions précises: combien de caméras? qui les contrôle? où sont-elles placées? etc.; informations qui ne se trouvent pas dans l'étude du budget. Cet amendement se situe en effet au niveau des principes.

Le commissaire socialiste ajoute que pas une ligne dans le budget ne concerne la vidéosurveillance. Seul le rapport de M. Moutinot les avait incités à poser des questions à ce sujet. Il propose donc l'amendement tel quel.

La présidente fait voter l'amendement du groupe socialiste, en lieu et place de la résolution initiale. L'amendement est accepté par 7 voix (3 Ve, 2 AGT, 2 S) contre 6 (1 R, 1 DC, 2 L, 2 UDC).

L'amendement du groupe radical est quant à lui refusé par 7 voix (3 Ve, 2 AGT, 2 S) contre 1 (R) et 5 abstentions (1 DC, 2 L, 2 UDC).

La présidente fait voter la résolution R-114 ainsi amendée; celle-ci est acceptée par 7 voix (3 Ve, 2 AGT, 2 S) contre 6 (1 R, 1 DC, 2 L, 2 UDC).

PROJET DE RÉOLUTION AMENDÉE

En matière de sécurité et de surveillance, le Conseil municipal affirme sa volonté de favoriser une approche basée sur la proximité et les moyens humains, et regrette le développement de la vidéosurveillance sur le territoire municipal comme outil de contrôle en temps réel de son espace public.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter régulièrement un état des lieux de l'évolution des pratiques en matière de vidéosurveillance.

M^{me} Patricia Richard, présidente de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public (R). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vais d'abord faire un peu d'histoire. Le

11 mars 2008, M. Pierre Maudet, conseiller administratif de la Ville, est venu avec la proposition de résolution PR-602 en vue de la création d'un collège d'éthique sur la vidéosurveillance. Cette proposition a été refusée par une majorité de ce plénum le 11 mars. Vous pouvez consulter le *Mémorial* N° 46 de la 165^e année.

Quelques mois plus tard, le groupe socialiste revient avec une résolution qui a été acceptée par ce plénum. Néanmoins, à l'époque, le président de la commission de la sécurité n'a pas jugé utile de la traiter. J'avais alors pris le rapport. Sous la présidence de M. Fazio, nous avons juste entendu les auteurs de la résolution.

Lorsque j'ai repris la présidence de cette commission, au mois de septembre 2009, je me suis empressée de mettre les objets en retard à l'ordre du jour et M^{me} Bourquin a eu la gentillesse de reprendre le rapport à ma place, puisque, comme vous le savez, un président n'a pas le droit de garder des rapports. Voilà pour la petite histoire.

Je reprendrai la parole plus tard au sujet des idées du groupe radical. Je tenais juste à remercier les membres de la commission, qui ont travaillé avec beaucoup de sérénité.

M^{me} Valérie Bourquin, rapporteuse (Ve). Mesdames et Messieurs, quelques mots en complément à ce qu'a dit la présidente de la commission, pour expliquer que la proposition d'origine qui se terminait par sa forme comme une motion, alors qu'il s'agissait au départ d'une résolution, posait un problème qui a été résolu par l'amendement proposé par le groupe socialiste et accepté par la majorité de la commission.

Au final, le texte proposé est donc clairement une résolution, qui vise à affirmer la volonté de la Ville de ne recourir à la vidéosurveillance qu'avec parcimonie, de façon réfléchie et exceptionnelle, et non systématiquement dans l'idée de remplacer des humains, qu'il s'agisse de la police de proximité, des services sociaux, des éducateurs de rue, notamment.

Cette vision et cette politique sont actuellement aussi celles du Conseil administratif en place. En acceptant cette résolution, le Conseil municipal demanderait une affirmation de cette politique, mais aussi un état des lieux régulier des installations de vidéosurveillance en place sur le domaine public de la Ville de Genève.

Je vous remercie et je prendrai aussi la parole tout à l'heure pour exprimer la position des Verts.

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M^{me} Christiane Olivier: «Traiter le rapport PR-701 A1 – tricentenaire de la naissance de Rous-

seau – inscrit à notre ordre du jour avant la fin de la première séance, c'est-à-dire avant 19 h, car M. Mugny est absent à la séance de 20 h 30.» Nous traiterons de cette motion d'ordre à la suite du présent débat.

Premier débat

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je dirais que l'un des arguments de cette résolution est non seulement inadéquat, mais hypocrite. On mentionne le respect des droits humains, alors que l'on devrait parler des droits de l'homme.

En effet, le 19 novembre 1998, en France, la Commission nationale consultative des droits de l'homme concluait catégoriquement en recommandant aux pouvoirs publics, je cite, «de ne pas modifier la dénomination «droits de l'homme» en toute autre dénomination». A propos des droits de l'homme, rappelons que l'article 3 de la Déclaration universelle de ces droits stipule que «tout individu a droit à la sûreté de sa personne».

C'est donc dans cet esprit que l'Union démocratique du centre, dans son combat contre l'insécurité, se prononcera sur cette résolution. Ceux qui se préoccupent réellement de la sécurité des habitants de la ville devraient-ils regretter le développement de la vidéosurveillance? Ou, au contraire, ne devraient-ils pas demeurer ouverts à un développement permettant une amélioration de la sécurité?

Si la vidéosurveillance n'est pas toute la sécurité, elle en est néanmoins un des éléments, tout comme le sont la proximité et le facteur humain. Il serait donc absurde de vouloir exclure l'un ou l'autre de ces moyens, alors que l'insécurité, qui demeure l'une des principales préoccupations des habitants de la ville, va en s'aggravant. La *Tribune de Genève* le rapportait ce matin encore.

L'exclusion pour des motifs idéologiques d'un moyen de dissuasion et, cas échéant, d'identification des coupables ne saurait être raisonnablement soutenue. Quant aux discussions sur l'efficacité réelle des caméras, elles sont oiseuses et dénotent une méconnaissance des affaires qui occupent la justice. Et, comme juge assesseur à la Chambre d'accusation, je suis à même d'en témoigner. Lorsqu'elle est combinée avec l'activité de la police, la vidéosurveillance a une redoutable efficacité. Ainsi, la baisse des délits de voie publique dans certains quartiers sensibles atteint 45% dans une ville comme Strasbourg, dont le nombre d'habitants est proche de celui de Genève. A Orléans, cette baisse dépasse 58%.

En conclusion, dans un domaine aussi essentiel que la sécurité, pour l'Union démocratique du centre, il convient de rester ouverts à toutes les formes de lutte et, surtout, de ne pas laisser entraver les réponses possibles aux attentes légitimes

et constantes de la population. L'Union démocratique du centre préconise donc que ce pernicieux projet de résolution soit rejeté par notre Conseil municipal. J'ai dit.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette résolution nous est apparue, à nous aussi, inutile, au vu du point de situation présenté par le magistrat Maudet, au vu aussi des garanties offertes par la nouvelle loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), entrée en vigueur il y a peu de temps. Pour toutes ces raisons, nous avons donc refusé ce texte en commission.

Sur, je cite les termes de la résolution, la «volonté de favoriser une approche basée sur la proximité et les moyens humains», nous adhérons totalement au principe d'une police de proximité, qui fait actuellement défaut et qui devrait évoluer favorablement avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police municipale, ce d'autant plus que les mesures annoncées aujourd'hui par la cheffe de la police et la magistrate permettent d'espérer des changements attendus de toute urgence par la population.

S'agissant maintenant du principe de la vidéosurveillance condamné fermement dans cette résolution, les démocrates-chrétiens pensent qu'il n'y a pas lieu de diaboliser un instrument utile pour le maintien de la sécurité. Mesdames et Messieurs les conseillers, nous ne prôtons évidemment pas un état policier totalitaire tel qu'en Chine ou à Moscou; il s'agit uniquement d'éviter en ville des déprédations sur le patrimoine immobilier, propriété de la commune, voire, ce qui est à nos yeux plus important encore, d'éviter des agressions.

Dans ces conditions, quelle est l'utilité de présenter régulièrement un état des lieux de l'évolution des pratiques en matière de vidéosurveillance, comme le demande la résolution? A notre avis, cette exigence aura pour principal effet de charger davantage un exécutif qui pourrait s'atteler à des tâches bien plus essentielles pour la cité.

A propos de la surveillance du domaine public, rappelons qu'elle incombe à l'Etat et que la mise en œuvre du projet de loi «Cyclope» voté par le Grand Conseil est en cours. Elle concerne pour la ville le rond-point de Rive, la plaine de Plainpalais. Cette planification insuffisante de notre point de vue devrait inclure d'autres lieux plus sensibles en ville. Des propositions dans ce sens font d'ailleurs l'objet d'un projet de loi déposé par le groupe démocrate-chrétien au Grand Conseil.

Vous comprendrez donc aisément que, dans ces conditions, nous ne pouvons souscrire à la résolution R-114 qui nous est présentée ce soir. Le recours à la

vidéosurveillance ne vient pas à bout de toutes les formes de criminalité, mais il a un effet dissuasif reconnu. Outre le fait de pallier le manque d'effectifs de police dans certains cas, il permet aussi de mieux appréhender la situation lors de grandes manifestations ou lors de défilés, et de mieux cibler les interventions nécessaires des forces de l'ordre.

Dans les conditions qui nous intéressent ici, le recours à la vidéosurveillance ne porte atteinte ni à la sphère privée ni à la liberté individuelle, puisqu'il est question du domaine public, et ce qui s'y passe peut être observé par tout un chacun. Au vu de ces considérations et des garanties suffisantes offertes par la loi, je le répète, nous refuserons cette résolution.

M. Grégoire Carasso (S). Je ne résiste pas à l'envie de commencer par rebondir sur les propos de ma préopinante démocrate-chrétienne: dissuasion, manque d'effectifs. En matière de dissuasion, à partir du moment où le projet de Genève n'est pas un projet de société comparable à celui de la Ville de Moscou, où tous les centimètres carrés du centre-ville sont couverts par des caméras et où le modèle de lutte contre l'insécurité n'est certainement pas en vogue ici même sur les bancs de l'Entente, je constate que la vidéosurveillance en tant que telle n'empêche personne de fuir le champ de la vidéocaméra ou, si l'action illicite envisagée l'impose, de mettre une cagoule sur la tête.

La dissuasion et le bilan qui est fait dans toutes les villes citées tout à l'heure en matière de vidéosurveillance active, j'entends par là un contrôle du territoire qui se fait de manière instantanée, avec des fonctionnaires, des techniciens, qui contrôlent en temps réel l'espace public, ce modèle-là ne connaît pas de franc succès. Il est pratiqué dans des villes qui se sentent, à tort ou à raison, des cibles typiquement terroristes premières, et ce développement-là de la vidéosurveillance inquiète, pour dire le moins, le Parti socialiste.

Sur le volet de la dissuasion, ce type de vidéosurveillance qui contrôle de manière active et en temps réel l'espace public ne marche pas, et c'est en lien direct avec la question des manques d'effectifs. Vous mentionniez, Madame Anne Carron-Cescato, le projet «Cyclope» du Canton de Genève, projet porté au niveau du Grand Conseil par la majorité de l'Entente et incarné par un magistrat socialiste, Laurent Moutinot pour ne pas le nommer.

On a longtemps entendu dire autour de ce texte que les socialistes étaient schizophrènes, que les socialistes n'étaient pas sur la même longueur d'onde que leur magistrat en la matière. Oui, c'est quelque chose que je revendique très volontiers! La participation des socialistes à un gouvernement n'interdit absolument pas aux uns, aux unes et aux autres un regard critique sur leur action et même une capacité de renoncer, voire de dénoncer des projets qui ne nous paraissent pas sains.

Manque d'effectifs... Le projet «Cyclope», tel que voté et mis en œuvre par le Canton de Genève, a coûté un peu plus de 5 millions de francs d'investissement pour – vous citez les différentes places, Madame – très exactement huit caméras, soit un peu plus de 600 000 francs l'unité. L'autre volet – j'en viens à la question des effectifs – ce n'est pas moins de 2 millions de francs par année de budget de fonctionnement, en d'autres termes, une vingtaine de gendarmes.

C'est la raison pour laquelle, au-delà même des considérations – ô combien passionnantes! – sur les libertés individuelles, les droits humains et les modèles de société que les uns, les unes et les autres peuvent chercher à promouvoir et sur lesquels nous avons régulièrement des débats – puisque nous n'avons pas les mêmes visions de cet avenir, indépendamment de ces considérations d'ordre philosophique et politique – sur le plan concret, le développement de la vidéosurveillance en tant qu'outil de contrôle effectif en temps réel de l'espace public prive les collectivités publiques de moyens pour une police de proximité et une présence dans la rue.

C'est précisément du fait de ce lien et parce que les ressources des collectivités publiques ne sont pas infinies que des choix s'imposent. Vous êtes bien placés pour le savoir, puisque vous avez plutôt tendance à réduire ces ressources par des baisses d'impôts successives et des boucliers fiscaux ici et là. C'est la raison pour laquelle, et je le concède volontiers à M. Hämmerli, généralement particulièrement sensible aux questions de compétences, la Ville de Genève comme les autres communes de ce territoire ont un impact pour le moins limité en ce qui concerne le développement d'une vidéosurveillance telle que menée par le Canton de Genève et la gendarmerie, il est vrai.

Néanmoins, comme collectivité publique, sur notre territoire, je considérais que notre Conseil municipal pouvait légitimement faire valoir le modèle qu'il privilégie en matière de lutte pour la sécurité. C'est la raison pour laquelle nous sommes venus avec cette proposition de résolution. Je vous la lis, puisque les uns et les autres l'ont mentionnée, mais parfois avec des compréhensions et des lectures qui m'ont semblé assez différentes. Le projet de résolution amendée nous dit: «En matière de sécurité et de surveillance, le Conseil municipal affirme sa volonté de favoriser une approche basée sur la proximité et les moyens humains (...).»

Première partie qui, à n'en pas douter, serait tout à fait susceptible de réunir une unanimité de ce Conseil municipal. Et si ce Conseil municipal était lucide et clairvoyant sur les coûts qu'implique la vidéosurveillance telle que développée par le Canton de Genève, il faudrait avoir la consistance ou l'intégrité intellectuelle de reconnaître qu'on ne peut pas tout faire en même temps en matière de sécurité.

C'est la raison pour laquelle cette deuxième partie de la résolution «regrette

le développement de la vidéosurveillance sur le territoire municipal comme outil de contrôle en temps réel de son espace public».

Je mentionnais les 5 millions de francs d'investissement pour les huit caméras cantonales, mais la commune du Grand-Saconnex a acheté quelque 60 caméras pour un montant d'investissement global de 200 000 francs. Pourquoi? Parce que cette vidéosurveillance-là est très différente du projet «Cyclope». C'est un modèle de vidéosurveillance «à papa», à l'ancienne, que l'on place dans un parking où – typiquement – des néons ont été cassés pendant des mois et des mois, ou dans une décharge publique, là où certains citoyens s'adonnent à des actes soit de vandalisme, soit de petites déprédations.

Voilà la vidéosurveillance «à papa», pratiquée par la Ville de Genève, comme par la plupart des communes. Elle ne pose pas du tout les mêmes problèmes que la vidéosurveillance développée par le Canton de Genève, celle qu'une majorité de ce Conseil municipal, si j'ai bien compris les majorités qui se sont déjà déga-gées en commission, ne souhaite pas voir se développer sur le territoire de notre commune.

En conclusion, un consensus politique large se dessine aujourd'hui en faveur de polices de proximité et de moyens humains pour réinstaurer ou réaffirmer un sentiment de sécurité, ainsi que le rôle et la place de l'Etat, où que ce soit sur le territoire. Cette mission-là doit être assumée avec des moyens. La vidéosurveillance prive l'Etat de moyens en la matière, comme les baisses d'impôts.

Surtout, nous ne voulons pas occulter ce qui, sur le long terme et sur des décennies, nous distingue d'un modèle de société anglo-saxon où la vidéosurveillance est très présente et les inégalités encore plus grandes qu'ici, avec des taux d'insécurité absolument records. Je vous remercie de votre attention.

M. Jacques Baud (HP). Statistiques... Les dernières statistiques officielles suisses disent ceci: Genève est la ville de Suisse où il y a le plus d'actes délictueux. C'est quelque chose comme 17% de la population qui est touchée par des actes délictueux, des vols, des agressions...

Et vous voulez, vous, à gauche, n'en avoir rien à cirer des victimes? Le premier rôle de tout Etat dans le monde entier, c'est d'assurer la sécurité des habitants et des biens. Au-delà, il n'y a rien! Il n'y a plus de société. Or, à Genève, on est en plein dérapage. Ça devient monstrueux!

Vous voulez diminuer les possibilités pour la police d'arrêter les voyous. Vous parlez de droits humains, mais les devoirs, vous en faites quoi? Il n'y a pas de droits sans devoirs. Pour tout être humain, le devoir est la base même de la

société. Alors, cette résolution, moi, je n'en veux pas! Elle va contre le devoir que nous avons, nous – au Conseil municipal, au Grand Conseil, à l'Etat – de protéger nos concitoyennes, nos concitoyens et nos enfants.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, voilà une résolution qui était considérée comme étant, au départ de l'étude de la commission, mal ficelée, puisqu'elle mélangeait un certain nombre de choses dans sa forme. Cela avait dérangé plus d'un commissaire et le groupe socialiste, qui l'avait déposée, avait dû lui-même revenir en fin de travaux avec l'amendement qui a donné la version finale soumise au vote du Conseil municipal ce soir.

Mais cette résolution, au-delà d'être inutile, comme l'ont dit certains préopinants de l'Entente, est dangereuse. Elle est dangereuse puisque, Mesdames et Messieurs, la sécurité ne se règle pas d'un seul tenant, avec un seul moyen. La sécurité a besoin de solutions multiples. La vidéosurveillance est une de ces pistes pour garantir une meilleure sécurité aujourd'hui dans notre ville.

Il faut une police de proximité, des policiers cantonaux sur le terrain, car, évidemment, prévenir vaut mieux que guérir. Mais, aujourd'hui, nous sommes dans une situation où nous devons mettre toutes les cartes et toutes les chances de notre côté pour retrouver sécurité et sérénité. La presse s'est fait l'écho des propos de la nouvelle responsable de la police, M^{me} Rochat, et de M. Maudet, et les derniers chiffres montrent bien qu'il faut multiplier les pistes. Or, pour les libéraux, la vidéosurveillance est une de ces pistes.

Bien évidemment, il y a la garantie de la sphère privée. C'est le débat philosophique qui sous-tend cette résolution. Mais, pour nous, il y a des lois, notamment la LIPAD, qui règlent la garantie de cette sphère privée et qui permettent d'aller de l'avant. Si je devais tenir le raisonnement de l'absurde, je dirais que, avec la résolution socialiste, il faudrait aussi supprimer les radars, puisque ces radars, lorsqu'ils ont été installés il y a un certain nombre d'années, étaient considérés comme une violation des droits des automobilistes... Mais, aujourd'hui, tout le monde se targue de ces radars et s'en félicite, puisqu'ils permettent une conduite plus sûre, avec la réduction du nombre d'accidents de la route!

Mesdames et Messieurs, la vidéosurveillance produit ce même effet. Pour prendre un exemple qui n'est pas si lointain – il est en Europe – sachez que, malgré ce qu'a dit M. Carasso à propos des autres villes, Londres a déjoué l'ensemble des tentatives d'attentats grâce à la vidéosurveillance! Ce n'est pas rien, Mesdames et Messieurs: la vidéosurveillance a une utilité réelle.

Je suis un peu surpris que les socialistes de la Ville de Genève nous rejouent le coup du «sentiment d'insécurité», disant que l'insécurité n'est pas un vrai pro-

blème, après tous les déboires qu'ils ont connus avec un magistrat socialiste en charge de la sécurité jusqu'il y a quelques mois au niveau du Canton... (*Protestations.*) La police cantonale était alors en charge de la plus grande partie de la sécurité.

Mesdames et Messieurs, la Ville de Genève doit sécuriser son territoire et elle doit le faire à travers différents moyens. Dans ce faisceau de moyens, il n'y a pas que la vidéosurveillance, il y a aussi l'éclairage des rues sensibles, très important. Nous l'avions réclamé lors de la mise en place du plan lumière, mais cela n'a pas toujours été retenu par les magistrats de l'Alternative et par cette majorité.

Si cette résolution R-114 était votée, elle serait un signal dangereux, Mesdames et Messieurs. Ne pas voir la réalité des problèmes de sécurité dans cette ville et dans ce canton continuerait de faire le lit de tous les populistes qui traînent aujourd'hui dans cette ville et qui arriveront peut-être dans ce Conseil municipal dans les prochains mois. Ils diront qu'ils sont les seuls garants de la sécurité, sous prétexte qu'ils auraient, eux, les solutions...

Mesdames et Messieurs, ne tombons pas dans ce piège-là! Ne tombons pas dans ce cliché, je vous en prie! Il est important aujourd'hui d'être responsables et de prendre en main nos responsabilités pour notre sécurité. Non, nous ne pouvons pas accepter cette résolution extrêmement négative! Nous disons oui à la vidéosurveillance comme moyen supplémentaire de garantie de la sécurité de tous les citoyens de la Ville de Genève. (*Applaudissements.*)

M^{me} Patricia Richard (R). Mesdames et Messieurs, je reprends la parole en tant que représentante du groupe radical. La position de notre groupe est claire depuis le début et elle continue à l'être. Pour nous, cette résolution, comme l'ont dit nombre de préopinants, n'était pas du tout claire.

Qui plus est, lors du traitement en commission, nous avons vu que toutes les demandes de cette résolution étaient déjà appliquées, et de manière extrêmement rigoureuse. Durant leur audition, les représentants de la commission de surveillance actuelle nous ont prouvé qu'ils étaient très méticuleux avec les dossiers traités par leurs soins.

Maintenant, prenons un cas concret. Regardons les Transports publics genevois (TPG). Tout le monde connaît les TPG. Depuis quelques années, ils ont installé des caméras de vidéosurveillance dans les bus. Eh bien, Mesdames et Messieurs, vous pouvez aller le leur demander, comme je l'ai fait: le coût des déprédations dans leurs véhicules a été divisé par dix. Alors ne me dites surtout pas que la vidéosurveillance n'est pas utile!

Maintenant, une résolution qui demande des choses déjà appliquées ne sert absolument à rien du tout. Pour toutes ces raisons-là et pour toutes les raisons déjà évoquées par mes préopinants du groupe de l'Union démocratique du centre, du groupe libéral et par ma préopinante démocrate-chrétienne, le groupe radical refusera également cette résolution.

M^{me} Valérie Bourquin (Ve). Mesdames et Messieurs, pour le groupe des Verts, j'aimerais ajouter à l'intervention de M. Carasso, à laquelle nous souscrivons évidemment, que cette résolution a permis une fois de plus, et contrairement à ce que nous venons d'entendre – ma foi, nous n'avons manifestement pas la même perception des événements, ni la même interprétation des chiffres – de mettre en évidence le fait que la vidéosurveillance ne résout absolument pas les problèmes de délinquance et de criminalité.

On prétend que ce système est dissuasif... Nous ne doutons pas, en effet, qu'il dissuade les auteurs de délits de les commettre sous l'œil même des caméras, mais le seul effet des caméras est un déplacement des délits, ce que démontrent d'ailleurs les diverses études effectuées récemment. Les caméras ne font pas disparaître les criminels, contrairement à ce que prétend notamment M. Hämmerli, car les chiffres dont j'ai personnellement pris connaissance ne sont pas ceux qu'il a évoqués.

Je m'abstiendrai donc de faire état de chiffres, mais je peux néanmoins affirmer que les caméras ne font pas disparaître les délinquants ni les criminels, quand bien même on en mettrait partout, une option pour nous autant ingérable que cauchemardesque!

Si des délits, voire des crimes sont commis, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de caméras de surveillance, mais en raison de problèmes aussi nombreux que divers à l'origine de ces actes. Ces problèmes concernent la police, mais une police tout d'abord de proximité, qui assure une présence préventive avant d'être répressive. Ils concernent les services sociaux, l'éducation, l'occupation des sans-emploi, la solidarité qui permet d'éviter la précarité, l'aménagement du territoire par lequel on peut rendre les rues vivantes et éviter les no man's land, et ils concernent d'autres domaines encore par lesquels nous devons assurer la sécurité des citoyens.

Mais il n'y a pas de solution miracle à ces problèmes et la vidéosurveillance n'en est en tout cas pas une. Ce système, nous n'en voulons pas, à l'exception des musées, par exemple, pour surveiller les œuvres de valeur, ou dans certains cas spécifiques évoqués par M. Carasso, pour lesquels nous pouvons accepter d'y recourir en attendant d'avoir agi en amont dans tous les domaines que je viens de citer, et dans un cadre strict qui assure en particulier la protection de notre personnalité et de notre vie privée.

En dehors de ces cas, nous n'en voulons pas. D'abord parce que, la plupart du temps, la vidéosurveillance n'a absolument pas prouvé son efficacité, ni par un effet dissuasif ni par une diminution quelconque des délits commis, dans l'ensemble évidemment, pas dans les lieux simplement à surveiller.

Nous n'en voulons pas parce que ce système coûte cher et nécessite un entretien régulier, au total pas mal d'argent que nous préférons consacrer à l'engagement de policiers ou d'assistants sociaux. Nous n'en voulons pas parce qu'il soigne le symptôme plutôt que le mal, parce qu'il revient à mettre un emplâtre sur une jambe de bois et, finalement, à prendre les électeurs pour des pives.

Nous n'en voulons pas parce que nous n'avons pas envie d'être surveillés, épiés, lorgnés et suivis à la trace dans tous nos faits et gestes. Si nous ne nous prémunissons pas contre ses dérives possibles, il finira par devenir l'outil idéal de fichage et de traçage, je cite, «au service de la sélection, de la discrimination, de la stigmatisation des «déviant» et du contrôle social généralisé», fin de citation d'un extrait d'article que j'ai trouvé sur le site www.editionsladecouverte.fr. L'auteur de cet article ajoute: «D'où la nécessaire critique de ce marché de dupes qu'est l'échange des libertés contre une protection illusoire.»

Pour finir, nous ne voulons pas de vidéosurveillance et nous ne voulons pas être surveillés. Mais nous allons surveiller avec attention – et sans vidéo – l'installation des caméras sur le domaine public.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Chers collègues, nous sommes dans un cas de figure très classique où, pour la droite, le service public a deux fonctions: un, soutenir l'économie; deux, s'occuper de la surveillance policière. Pour le reste, elle se passerait bien de toutes les autres et elle en ferait probablement des services privés. Ça ne la dérangerait pas.

Dans le cas particulier, l'Angleterre a posé des millions de caméras de vidéosurveillance et cela n'a pas fait baisser pour autant la criminalité du tout! Et nous venons de voir la cacade qui s'est passée en France, où on a utilisé la vidéosurveillance pour dénoncer des personnes qui auraient été des terroristes. Or il s'est avéré qu'on s'est trompé, qu'il s'agissait de pompiers en vacances...

Je dois dire alors que pour ce qui est de la fiabilité de ce type de surveillance, cela me paraît un peu juste. Mais ce n'est pas tant ce qui me gêne que le discours entretenu en permanence, c'est-à-dire celui sur la violence, sur les déprédations, sur les jeunes qui commettraient des incivilités.

Il y a des réalités et des réalités sociales. Comment se fait-il aujourd'hui qu'il y ait plus de violence ou, en tout cas, que nous ayons l'impression qu'il y a plus

de violence? Probablement, il y en a plus. Est-ce que vous pensez qu'elle vient comme ça, comme un miracle? Ce qui m'étonne, c'est que personne ne fasse jamais le lien entre problèmes sociaux et problèmes de sécurité.

Or, pour ce qui est de la sécurité, tout le monde nous dit: «Il faut plus de flics dans la rue...» Il faudrait presque un flic derrière chaque personne, que nous soyons surveillés en permanence... Tout cela pour un gain qui me semble un peu illusoire. Car le plus important n'est pas là, et nous l'avons constaté dans la Suisse d'antan, Monsieur Queloz: quand la répartition des richesses est un peu plus égalitaire, quand les gens ne souffrent pas du chômage, du manque de formation et de choses semblables, bizarrement il y a moins d'incivilités et moins de violence...

Alors, plutôt que d'argumenter pour plus de surveillance, plus de flics, plus de répression, argumentez pour plus de moyens sociaux, plus d'accès à l'école, plus de partage des savoirs! Ce serait là une vraie politique sécuritaire. (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). Il est assez amusant de voir à quel point, dans ce genre de débat, les masques tombent. La droite, la gauche, oui, certes, mais cette espèce de trait psychologique fait que la gauche accuse la droite de vouloir un policier derrière chaque personne et la droite accuse la gauche de vouloir un assistant social derrière chaque personne... (*Protestations.*) Je vais vous dire une chose: je pense que la présence d'un assistant social derrière chaque personne ne serait pas moins dangereuse que celle d'un policier.

Pour revenir à la question de la vidéosurveillance, Mesdames et Messieurs, il y a plusieurs facteurs qu'on ne peut pas nier. D'abord, la vidéosurveillance est un moyen qui fait partie maintenant de l'arsenal à disposition des polices pour lutter contre la criminalité, et particulièrement en ce moment contre la criminalité à caractère terroriste qui peut toucher certains pays... (*Protestations.*) Genève, quoi qu'en pensent certains, n'est pas à l'abri, puisque je vous rappelle que nous accueillons le deuxième siège de l'Organisation des Nations Unies et que, par conséquent, nous sommes potentiellement des cibles d'attentats, comme l'ont été New York ou Paris à l'époque...

Une voix. Parano!

M. Alexis Barbey. Je préfère passer pour un parano que passer pour un irresponsable... (*Brouhaha.*) Cela dit, il n'y a pas qu'à Londres ou à New York où on pose des caméras de surveillance, Mesdames et Messieurs. Je vous rappelle que

dans des régimes que vous favorisez davantage, je pense à la Russie et à Moscou, où, là aussi, on met beaucoup de vidéosurveillance, et depuis longtemps, et avec d'excellents résultats... (*Brouhaha.*) C'est comme cela qu'on remplit les prisons de Sibérie. (*Huées.*)

J'en viens à des questions plus genevoises que ces généralités, généralités que je regrette, car nous sommes amenés à traiter une problématique réelle, concrète et à notre porte. Certes, le problème de l'insécurité à Genève croît sans doute, Madame Wenger, en raison de problèmes sociaux. Sans doute faut-il aussi régler ces problèmes sociaux, car là est la vraie cure à long terme de l'insécurité. Mais le fait est que l'insécurité frappe maintenant, alors que les remèdes qu'on peut apporter à travers des améliorations sociales sont des remèdes à long terme dont on ne connaît pas encore forcément la méthode. L'insécurité est là et elle pourrait tous nous frapper au coin de la rue. J'entends ici les discours angéliques qui disent: «Mais non, ça n'est pas de l'insécurité, c'est un sentiment d'insécurité!» Grande trouvaille de la gauche, sauf erreur de M. Moutinot: tout le monde est paranoïaque, chacun croit que l'insécurité est à sa porte, alors qu'il ne l'a jamais vue...

Mais, Mesdames et Messieurs, allez habiter le quartier des Pâquis! Allez habiter le quartier des Eaux-Vives! (*Protestations.*) Et vous verrez ce que cela veut dire! (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Oui, mais vous n'habitez pas le même coin des Eaux-Vives que moi, Madame Wenger! Pardon, Madame la présidente, vous transmettez... Au bas des Eaux-Vives, du côté du quai, je vous assure que, le soir, il ne fait pas bon rentrer à pied chez soi.

Ce que je voulais dire par là, c'est qu'il y a le problème de la lutte contre une insécurité tout à fait réelle. La gendarmerie et la police municipale, on l'a lu depuis hier dans les journaux, font des efforts extrêmement concrets et constructifs pour essayer de lutter contre cette criminalité et cette insécurité. Mais nous savons bien que les effectifs de la police ne sont pas extensibles, à part ceux des agents de sécurité municipaux, qui ont été renforcés et délestés de quelques tâches complémentaires ces dernières années.

Mais, au niveau de la police cantonale, il y a de grandes difficultés de recrutement, parce que la tâche n'est pas aisée, les salaires ne sont pas à la hauteur et, surtout, parce que ces gens-là ne sont pas reconnus à la mesure de leur tâche. On a honte, de nos jours, d'être policier et on a honte de défendre l'ordre public, alors qu'on se targue d'être un vandale ou quelqu'un qui agresse les gens.

Donc, pas de sentiment d'insécurité, mais une réalité qui est le fait qu'on ne peut pas engager assez de policiers pour faire face comme on le voudrait à cette insécurité. A ce titre, la vidéosurveillance offre un complément qui n'est ni agressif ni gênant. Même le libéral qui vous parle – particulièrement à cheval sur la

liberté individuelle – ne pense pas que les caméras de vidéosurveillance limitent sa liberté. En effet, en augmentant ma sécurité, ces caméras augmentent ma capacité à agir de manière autonome et en fonction de mes désirs, et non pas de zones que je dois éviter pour préserver ma sécurité.

Les caméras de vidéosurveillance sont un auxiliaire précieux pour la police. Elles sont un auxiliaire précieux pour tous, pour notre liberté de mouvement et pour notre liberté tout court. Vouloir les limiter, c'est vouloir limiter notre liberté.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, l'ordre n'est pas une politique, sauf pour les dictateurs et les imbéciles, mais l'ordre est une réponse aux préoccupantes circonstances qui ne sauraient perdurer, faute de quoi cette société finira comme Rome a fini. Paraît-il que j'aurais prétendu, Madame la présidente, tout à l'heure, que la vidéosurveillance fait disparaître les criminels et la criminalité... C'est un mensonge éhonté ou tout au moins une incompréhension de la part de la représentante des Verts qui s'est exprimée ainsi.

Ce dont en revanche, Mesdames et Messieurs, je peux témoigner, c'est que ce moyen de la vidéosurveillance permet, et a permis, de rétablir la réalité des faits. Vous qui vous gargarisez de la Genève internationale, j'espère que vous vous souvenez de cette prétendue agression de l'été dernier dont aurait été victime un membre de la famille royale saoudienne au sortir d'un établissement nocturne. Or il n'en était rien. C'est ce que la vidéosurveillance a permis d'établir. Par contre, les dégâts ont été faits à la Ville de Genève, à l'Etat de Genève.

Je le répète, c'est la deuxième fois que j'entends le groupe politique des Verts s'exprimer sur la sécurité. Vous êtes conduits par idéologie – et surtout par ignorance – à énoncer un certain nombre d'imbécillités et de sottises... (*Protestations.*) Je pense que parfois, en politique, Mesdames et Messieurs, il faut aussi savoir se taire, quand on ne connaît pas le sujet, faute de quoi il arrive ce que vous venez de faire ce soir. Merci.

M. Grégoire Carasso (S). Je regrette que des termes comme «imbécillités» pour qualifier des propos tenus dans cette assemblée passent inaperçus, voire ne soient pas parvenus à vos oreilles, Madame la présidente... Cela dit, je voudrais brièvement revenir sur ce qui a été et qui est manifestement encore un sport national, à savoir considérer que la situation de la sécurité – à mon avis pas globalement bonne à Genève – est une responsabilité socialiste et une responsabilité de Laurent Moutinot.

Ce sport national, dans lequel vous avez excellé pendant des années, passe sous silence un certain nombre de réalités. Les chiffres évoqués hier concernant la sécurité en 2009 reflètent un bilan contrasté, mais que je ne trouve pas positif. Ces chiffres indiquent les choses suivantes.

Premièrement, la vidéosurveillance, en fonction depuis 2007 et dont vous nous vantez les résultats, ne permet pas d'endiguer – et c'est les chiffres que vous citez tout à l'heure – les problèmes de sécurité que nous discutons ce soir. Quant aux responsabilités politiques, nous n'avons aujourd'hui que des radicaux et des libéraux en fonction dans les postes qui touchent, sous le volet de l'exécutif, sous le volet judiciaire, les questions de sécurité: les prisons, le procureur général, le conseiller administratif Pierre Maudet, la conseillère d'Etat Isabel Rochat.

Je ne sais pas qui ajouter encore dans cet énoncé, mais je trouve que cette réalité-là devrait vous amener à un peu plus de prudence – vous parliez des mouvements populistes tout à l'heure – quand vous vous lancez dans ce genre de diatribes et donnez de manière lamentable l'impression qu'il y a une responsabilité de gauche, un angélisme, un esprit soixante-huitard contre lequel vous ne pouvez rien.

Mesdames et Messieurs de l'Entente, vous avez une responsabilité, et je compte volontiers dans le discours que vous tenez les partis qui vous contestent soit sur votre droite, soit dans une veine purement populiste, comme le Mouvement citoyens genevois. Vous, sur les bancs de l'Entente, vous êtes aux commandes dans ce domaine de l'insécurité et votre responsabilité vous impose un regard beaucoup plus lucide.

Le regard lucide qui vous est proposé dans cette résolution – je la trouve particulièrement mesurée et j'aurais bien voulu l'emmener plus loin à titre personnel – consiste à reconnaître qu'un certain type de vidéosurveillance coûte extraordinairement cher et qu'il prive les collectivités publiques de moyens pour investir directement, dans le court et dans le long terme, pour améliorer la sécurité à Genève.

Si je parle de cette vidéosurveillance-là, c'est en réponse à la préopinante radicale, Madame la présidente. Nous ne parlons pas de la vidéosurveillance «à papa», ni de la vidéosurveillance dans les espaces clos comme les TPG, laquelle, scientifiquement, démontre certains résultats.

La vidéosurveillance du projet «Cyclope», elle, représente 5 millions de francs d'investissement et 2 millions de francs de budget de fonctionnement par année, mais ces coûts réels ne se traduisent pas en termes de résultats sous l'angle sécurité dans les chiffres de 2008 et de 2009. Il s'agit de sommes tellement colossales qu'elles nous privent de l'engagement d'effectifs sur le terrain, sous l'angle sécuritaire, sous l'angle social. En fin de compte, le projet de société qui nous

divise est sur le long terme, sur l'absence toujours plus crue à Genève de création de perspectives sociales. Là, il sera manifestement impossible de nous réconcilier.

M^{me} Valérie Bourquin (Ve). Juste un mot en réaction à ce qu'a dit M. Hämmerli... En général, il trouve beaucoup d'arguments pour ses plaidoiries et il est toujours correct. J'en déduis que s'il est tombé aussi bas, c'est qu'il n'a plus d'arguments.

Je voulais aussi résumer les propos de M. Barbey. Vous verrez que lorsqu'on enlève les petits commentaires et autres mots de liaison, ça donne quelque chose de formidable... A) Il y a des terroristes et nous sommes menacés; installons plein de caméras et nous serons sauvés! B) Sauvons notre liberté, laissons-nous suivre à la trace! (*Applaudissements.*)

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, mon intention n'était pas d'intervenir sur ce débat, parce que j'avais déjà eu l'occasion de le faire de façon inopinée il y a de cela quelques mois. Je pensais avoir dit tout ce qu'il était nécessaire que je dise en mon nom personnel et au nom du parti que je représente. Mais je crois qu'après ce qui vient d'être proféré hautement, il est bon de dénoncer le manichéisme qui règne dans certains esprits.

Mesdames et Messieurs, certains semblent penser que la vidéosurveillance est la panacée, mais ce n'est certainement pas le cas. Elle a certainement des qualités, elle a sans doute aussi des défauts énormes, en donnant l'illusion qu'on peut réduire les effectifs.

Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste s'apparente, comme vous le savez bien, aux sociaux-démocrates et aux sociétés scandinaves, qui sont des modèles en matière de sécurité et d'ordre. Or le Parti socialiste, par la voix de Bernard Ziegler, ancien conseiller d'Etat en charge de la justice et de la police, avait mis en place ce qu'on appelait alors une police de proximité.

Cela signifiait, et c'était de l'ordre du cantonal, que la police cantonale déléguait des gendarmes qui circulaient, à pied, dans nos rues. Ils maintenaient l'ordre nécessaire en montrant simplement qu'ils étaient là et qu'ils étaient en contact avec la population. Evidemment, ceci avait un coût, parce qu'une police efficace est une police proche des citoyennes et des citoyens. Par conséquent, il ne faut pas payer des vidéosurveillances, il faut payer des gens, qui parlent et qui défendent les droits des citoyennes et des citoyens.

Alors aussi bien, la crise étant venue, le gouvernement de Genève – de droite depuis cinquante ans, sauf une petite parenthèse de quatre ans, je vous le rappelle! – a décidé qu'il fallait faire des économies. C'était tout à fait correct de faire des économies, Mesdames et Messieurs, mais il ne fallait pas les faire au niveau de la police! Et c'est pourtant là qu'elles ont été faites et c'est une conseillère d'Etat que vous connaissez bien, Mesdames et Messieurs les libéraux, parce qu'elle appartient à vos rangs, qui s'appelait Micheline Spoerri, qui a supprimé cette police de proximité. Ni plus ni moins! (*Protestations.*)

Mesdames et Messieurs, ceci est de votre responsabilité et vous en êtes même tellement conscients, permettez-moi de vous le rappeler, que dans vos propres programmes électoraux cantonaux d'il y a quelques saisons à peine, puisque c'était au mois de septembre dernier, vous êtes revenus avec cette police de proximité. Je souhaite que votre conseillère d'Etat actuelle, en charge de l'ordre et de la sécurité dans ce canton, sera à même de la remettre en place, avec le coût que cela nécessitera.

Je suis convaincu, après les propos très fermes que vous avez tenus, que vos délégués au Grand Conseil auront à cœur de voter les budgets nécessaires et de voter également la formation de ces policières et de ces policiers dont nous avons besoin. Mais de cela, Mesdames et Messieurs, je doute, parce que, depuis longtemps, vous nous abreuvez de fausses vérités et que, si vous aviez eu envie de le faire, vous l'auriez fait. Je vous le rappelle, à part une parenthèse de quatre ans, vous êtes au pouvoir dans ce canton depuis la fin de la dernière guerre. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, il est déjà 18 h 25. M^{me} Olivier avait déposé une motion d'ordre, mais je ne la vois pas dans la salle...

Une voix. Elle est là!

La présidente. Madame Olivier, vous aviez demandé que le rapport PR-701A1 concernant l'année Rousseau soit traité avant 19 h. Nous avons dit que nous le ferions après le débat sur la vidéosurveillance, mais il est déjà 18 h 25... Que voulez-vous faire? Vous retirez votre motion d'ordre ou vous la maintenez?

M^{me} Christiane Olivier (S). Madame la présidente, vous me mettez dans une situation un peu difficile. Si nous interrompons ce débat pour le reprendre à

20 h, nous allons répéter des arguments et je pense que ce n'est pas utile. Je suis absolument désolée pour la motion d'ordre et surtout pour le sujet, c'est-à-dire la proposition concernant le gros projet Rousseau. Il aurait été souhaitable que le magistrat M. Mugny soit là lors de la discussion. Mais la raison commande que nous terminions le débat sur la vidéosurveillance. Monsieur Mugny, je suis désolée pour vous, mais nous traiterons le rapport PR-701 A1 à 20 h 30.

La présidente. Merci, Madame Olivier, nous prenons donc note que vous retirez votre demande...

M^{me} Christiane Olivier. Je retire la demande d'en débattre avant 19 h, mais je maintiens la motion d'ordre pour que le rapport soit traité ce soir dans tous les cas.

La présidente. Je vais donc faire voter... (*Remarque.*) Mais oui, quand on reçoit une motion d'ordre, on la fait voter tout de suite! M^{me} Olivier a eu la gentillesse d'attendre et nous votons maintenant sur cette motion d'ordre. Des groupes veulent-ils s'exprimer pour une minute? Madame Wenger, je vous donne la parole.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Il me semble important de justifier cette urgence, dont la raison est très simple. D'une part, cet objet a été voté à l'unanimité en commission et je ne pense donc pas que nous aurons un très long débat.

D'autre part, il s'agit de débloquer une somme relativement importante, je l'entends bien, mais pour 31 projets. Or certains porteurs de projets ont besoin de voir débloquée la somme que nous leur octroyons pour trouver des sponsors afin de mener à bien le projet qu'ils nous ont présenté.

Il y a donc urgence de fait. Il n'y a pas mort d'homme mais, si nous voulons que les porteurs de projets puissent aboutir et faire en sorte de présenter ce que nous espérons être un événement attrayant et riche à tous les niveaux, il nous faut voter ce soir en urgence cette proposition pour que, enfin, le projet commence à prendre forme. Voilà pourquoi nous pensons que l'urgence est importante.

Mise aux voix, la motion d'ordre portant sur le rapport PR-701 A1 est acceptée par 48 oui contre 4 non (6 abstentions).

La présidente. Nous traiterons du rapport PR-701 A1 après la motion

M-900, à 20 h 30. Nous poursuivons donc le débat sur le rapport R-114 A et la vidéosurveillance.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis un peu atterré par le déroulement des débats. En effet, on oppose finalement la gauche à la droite. On nous fait dérouler les pages d'histoire, on remonte à la dernière guerre... Bon, je veux bien! Mais, Mesdames et Messieurs, plutôt que de développer des doctrines, lisez tout simplement les journaux! Vous êtes des élus municipaux, lisez la *Tribune de Genève*, *Le Courrier*, lisez *20 minutes*! Considérez tout simplement les grands titres sur ce qu'on nous a dit hier! Genève est la ville de Suisse qui présente le plus fort taux de criminalité et où les déprédations, les vols, les agressions ont augmenté de 7%.

Pour ma part, j'aimerais amener un argument supplémentaire justifiant la vidéosurveillance. Les socialistes nous parlent d'identifier les problèmes de sécurité; ils montrent du doigt les radicaux, les libéraux, l'Entente. On nous dit que la vidéosurveillance va dépersonnaliser le débat, réduire les effectifs, que ce sont là nos intentions...

Mais, Mesdames et Messieurs, si vous considérez un peu sérieusement la vidéosurveillance, vous vous apercevrez que c'est grâce à elle qu'on arrive à identifier les auteurs de troubles et les criminels. Vous nous parliez tout à l'heure de responsabilité, mais j'estime, pour ma part, qu'on ne fait jamais état de la réparation du préjudice que les victimes ont subi. Nous devons nous donner tous les moyens pour que ces victimes d'agressions obtiennent réparation.

Nous ne résoudrons pas ce problème en opposant la gauche à la droite, ni en partant dans de grands débats théoriques et doctrinaires. Je pense que Genève doit se donner tous les moyens de réagir. Vous refusez ce moyen, tant pis pour vous! Vous montrez du doigt la droite et nos magistrats, c'est votre affaire! Pour le moment, nous avons vu que vos magistrats n'ont pas fait mieux, mais ils auraient pu faire mieux s'ils s'en étaient donné les moyens. Nous avons l'occasion aujourd'hui de nous donner les moyens et nous devons donc refuser cette résolution.

M. Alexandre Wisard (Ve). Mesdames et Messieurs, en tant que chef de groupe des Verts, j'aimerais quand même vous rendre attentifs au fait que, dans ce parlement, nous n'avons pas tous le même avis. Mais là, je ne vous apprend rien... C'est la diversité des opinions qui caractérise finalement la richesse d'une démocratie, il faut s'en réjouir!

Mais cette diversité, encore faut-il la respecter. Or, tout à l'heure, le chef de groupe de l'Union démocratique du centre nous a traités d'imbéciles, puisque nous racontons des imbécillités en matière de sécurité... Au nom des Verts, je déplore ce dérapage verbal et je le regrette.

Au demeurant, si vraiment l'Union démocratique du centre avait la science infuse en matière de sécurité, elle avait tout le loisir de le démontrer, puisque M. Christoph Blocher a dirigé le Département fédéral de justice et police. Or, le moins qu'on puisse dire, c'est que durant le peu de temps où il a été en fonction, il n'a pas pris de mesures efficaces pour lutter contre la criminalité... (*Applaudissements.*)

M^{me} Danièle Magnin (L). Je voudrais d'abord signaler à tout le monde que seuls ceux qui ont quelque chose à cacher ne souhaitent pas être vus. (*Huées.*) Mais bien sûr, criez! Je sais, vous vous cachez derrière votre petit doigt dans ce genre de débat. Selon la *Tribune de Genève* de ce matin, on pénètre chez les gens pendant qu'ils dorment et on nous informe que ce type de criminalité est en augmentation.

Pendant que nous débattions, puisque j'ai un cerveau qui me permet de vous entendre et de lire en même temps... (*Rires.*) Mais oui, c'est un cerveau féminin! Je suis allée sur le site de la police de Genève et j'ai regardé les statistiques 2009, publiées en février. Pour citer un exemple, on a volé 5256 véhicules en 2009 sur notre canton; c'est une augmentation de 52% par rapport à l'année précédente. Vous pouvez lire ces chiffres comme vous voulez, mais, sur ces 5256 véhicules, on a élucidé 4% des cas, soit à peu près une centaine de véhicules retrouvés. Vous voulez protéger ces voleurs-là en refusant que des caméras vidéo nous donnent des informations sur qui se comporte de la sorte?

Mon voisin, le monsieur qui habite sur le même étage que moi, a été agressé devant la porte d'entrée de l'immeuble, avec ses deux sacs Migros, par trois gaillards qui l'ont délesté de ses valeurs. Vous ne trouvez pas qu'il serait bien de retrouver ces gens-là? Non, il faut que ce pauvre vieil homme, qui a perdu ses papiers, son portefeuille, toutes ses affaires, soit ennuyé jusqu'à n'en plus pouvoir, parce qu'il faut protéger les voleurs... Non, mais ça suffit! Et toutes les personnes âgées qui se font agresser, vous ne croyez pas que vous avez une responsabilité à leur égard quand vous ne voulez pas qu'on retrouve leurs voleurs?

Je pense que nous avons une grande responsabilité ici et qu'il est totalement inadmissible de se comporter ainsi, de prendre à la légère la criminalité qui se développe dans notre ville. Je vous laisse aller consulter les statistiques du site de la police, sinon on va me traiter – allez savoir de quoi encore! – de xénophobe, de raciste... Mais lisez ces informations!

Lorsque vous empruntez un des tunnels de l'autoroute de contournement... (*Remarque de M^{me} Wenger.*) Madame la présidente, voudriez-vous inviter M^{me} Wenger à s'acheter du sparadrap et à s'entourer fortement la bouche avant que les autres ne parlent? (*Rires et applaudissements.*)

La présidente. Oui, vous avez absolument raison! Madame Wenger, s'il vous plaît!

M^{me} Danièle Magnin. C'est dommage, parce qu'elle a un très beau style, mais elle pourrait peut-être le décorer... Donc, lorsque vous prenez l'autoroute de contournement, qui est truffée de caméras, ça ne vous dérange pas. Ça ne dérange que les chauffards qui veulent commettre des excès de vitesse, voire faire des queues de poisson ou partir en embardée. Mais ceux qui se comportent bien, ça leur est tout à fait égal qu'il y ait une caméra! Au contraire, ils s'en réjouissent. Et pourquoi? Parce que, en cas d'accident, ils pourront obtenir réparation de leurs dommages, même être secourus beaucoup plus vite que s'il n'y avait pas de caméras.

On parle du coût de toutes ces caméras. Mais vous êtes-vous posé la question du coût des infractions commises, en termes de soins médicaux, pour les personnes blessées physiquement ou atteintes dans leur santé psychique? Sans parler du syndrome post-traumatique qui peut vraiment pourrir la vie de beaucoup de monde pendant extrêmement longtemps. J'ai des cas fréquents dans mes dossiers.

Que pensez-vous du coût en matière de simple propriété, des dommages à la propriété? Faut-il vraiment que les assurances, dont nous payons les primes, continuent à rembourser les portes cassées, les meubles abîmés, les vols, les déprédations? Personnellement, je ne le pense pas! Les gens qui commettent des infractions doivent être pris, autant que possible, et ensuite punis, voire expulsés si besoin est. Mais, en tous les cas, il faut qu'on les surveille!

Ceux qui se comportent bien n'ont rien à cacher. On peut imaginer qu'un homme qui veut tromper sa femme serait bien ennuyé d'avoir été vu, mais s'il ne commet pas d'infraction pénale... (*Remarques.*) Et alors, de quoi voulez-vous vous cacher? C'est à peu près la seule chose imaginable qui puisse être dommageable dans le fait d'avoir des caméras vidéo qui enregistrent les gens.

A mon avis, tant qu'il n'y a pas d'infraction, les bandes – s'il s'agit de bandes, bien entendu – sont effacées, mais si ce n'est pas le cas, on a la preuve de qui a fait quoi. Bien sûr, il y a encore ceux qui mettent des cagoules, ceux qui agissent dans le noir, ceux qui vont casser les vitres des voitures des habitants du Lignon, enfin, tous ceux qui seraient bien contents de ne pas être attrapés...

Franchement, je vous le demande: pourquoi voudriez-vous protéger les délinquants? Voilà, j'ai fini, merci!

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs, voilà que ce sont les socialistes, vous transmettez, Madame la présidente, qui viennent nous parler de la liberté et nous faire la leçon sur nos responsabilités, au groupe libéral et, plus largement, à l'Entente... Eh bien, Mesdames et Messieurs, j'aimerais commencer par dire que la gauche d'ici se comporte comme la gauche en France: elle fait le lit des extrêmes, le lit du MCG, comme la gauche française fait le lit du Front national depuis vingt ans. (*Exclamations.*)

Mesdames et Messieurs, il n'y a pas de prospérité, pas de liberté quand il n'y a pas de sécurité. Vous venez nous dire, à gauche, que cela coûte très cher. Mais c'est un comble pour une majorité qui dépense en général sans compter! Voilà qu'on vient nous dire qu'on n'arrive pas à financer une mission – si ce n'est la mission – fondamentale de n'importe quelle collectivité publique... C'est quand même scandaleux et irresponsable de prétendre ce genre de choses!

Alors, vous transmettez, Madame la présidente, que les libéraux et l'Entente n'ont pas à recevoir de leçon de morale de la gauche quant à la prise de responsabilités. Nous savons exactement quelles sont les priorités et quel sens nous leur donnons en termes de collectivité territoriale et en termes de responsables politiques.

Si nous voulons une ville prospère – avec la liberté – elle devra passer par la sécurité. Les caméras de surveillance, je l'ai déjà dit, ne sont pas la solution à tout, mais elles sont la garantie d'une meilleure sécurité. L'acharnement idéologique que nous propose la gauche ce soir risque d'avoir des conséquences extrêmement dommageables. Nous les subirons tous probablement au cours de l'année à venir.

M^{me} Patricia Richard (R). Vous aurez, Madame la présidente, la gentillesse de transmettre mes propos à M. Carasso, puisque, visiblement, il a très mal interprété ce que j'ai dit tout à l'heure...

M. Grégoire Carasso (S). Jolie robe! (*Rires.*)

M^{me} Patricia Richard. Merci, Monsieur Carasso, mais vous n'êtes pas au fait de la mode: ce n'est pas une robe, c'est une tunique! (*Rires.*) Pour le groupe radical, la sécurité des personnes n'a pas de prix. Au jour d'aujourd'hui, nous

sommes pour la complémentarité des moyens. Nous n'avons pas assez de policiers, pas assez d'agents de la police municipale. Pourtant, les postes à repourvoir existent, mais il est très difficile de recruter quand on crache sur les policiers depuis des années. On les dévalorise, on ne respecte pas leur travail.

Maintenant, s'il vous plaît, un petit peu de respect pour ces gens qui font le sale travail pour nous! Je vous signale juste une chose. Il me semble que c'est un conseiller d'Etat socialiste qui a mis des caméras dans les commissariats pour protéger les délinquants, parce qu'il avait peur, paraît-il, que les policiers leur tape dessus. Si nous avançons comme ça, il est clair que nous n'irons jamais loin. Je vous rappelle que Genève est une capitale du tourisme connue dans le monde entier et que nous ne pouvons pas laisser les délinquants commettre leurs crimes dans les rues, quitte à avoir un blanc-seing.

Je vous rappelle simplement que le tourisme fait marcher l'économie et que l'économie fait marcher l'Etat, la Ville et tout ce que nous représentons ici. Donc, un petit peu de respect, s'il vous plaît, pour vos concitoyens! Merci.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. J'espère bien que M^{me} Patricia Richard a quand même des idées et qu'on ne la juge pas selon ses tenues vestimentaires, Monsieur Carasso. Je pense que, dans ce débat-là, la langue a fourché à plus d'une et plus d'un, mais il faut garder une certaine mesure. (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). Puisque nous sommes dans des argumentations un peu légères et que j'ai été pris à partie tout à l'heure par M^{me} Bourquin, je resterai très léger. Effectivement, je voudrais mesurer son degré de compréhension du débat de ce soir et en particulier de mes propos, et lui dire que je trouve un peu amusant de me faire taxer de légèreté – je ne sais pas quelle était sa critique exactement – alors que les deux arguments massue en conclusion de son exposé consistaient à dire que les caméras soignent les symptômes plutôt que le mal, et qu'elles sont un emplâtre sur une jambe de bois. Je me réserverai le droit de réserver ces phrases-là à une autre occasion, parce qu'elles peuvent vraiment servir à tout...

Cela dit, j'aimerais quand même en arriver à quelques autres arguments qui n'ont pas encore été développés, ou pas comme j'aurais aimé qu'ils le soient, à savoir le fait que la gauche essaie ce soir de diaboliser la vidéosurveillance, comme on avait stigmatisé en son temps le Taser ou les armes confiées aux policiers.

Mais, Mesdames et Messieurs, les caméras vidéo ne sont pas un problème!

Le problème, c'est l'usage qu'on en fait. Quand vous dites que les caméras vidéo sont un problème, c'est que vous ne faites pas confiance à la police qui est censée en faire usage. Et non seulement vous ne faites pas confiance à la police qui en ferait l'usage, mais vous ne faites pas confiance aux lois qui gèrent votre canton, lesquelles précisent de très exacte manière la mesure et la façon de se servir de ces caméras.

D'autre part, je trouve qu'il y a une douce hypocrisie au fait de dire: «Ah, on va être surveillés par des caméras de vidéosurveillance qui pourront à tout moment déterminer où on est!» Mais, Mesdames et Messieurs, vous avez tous un natel et vous savez très bien, comme moi, qu'à partir de votre natel on peut savoir grosso modo où vous étiez à la minute près! Ne me dites donc pas que la présence de caméras de vidéosurveillance blesse votre sentiment de pouvoir vous promener à votre guise! Lorsque cela vous arrange, vous vous asseyez bien sur ce sentiment-là et vous savez très bien que la police aussi peut faire appel aux données de votre natel, si nécessaire.

J'aimerais vous rappeler une chose, puisque nous avons tous ici, sauf erreur, siégé à un moment donné à la commission des naturalisations. Quand des étrangers viennent demander la nationalité et le passeport suisses et que vous posez la question de savoir pourquoi ces gens d'origine africaine, ou asiatique, ou je ne sais quoi encore, veulent devenir Suisses, voici leur première réponse: «En Suisse, vous êtes en sécurité et on ne vous embête pas pour mener à bien vos projets et vos affaires. Vous n'avez pas d'ennuis et vous savez que vous pouvez vous déplacer comme bon vous semble.»

Mesdames et Messieurs, cet atout de la sécurité qu'a la Suisse, il ne faut pas le brader, ce d'autant moins que la portée de la résolution dont nous parlons est quasiment nulle, étant donné que ce n'est pas réellement une problématique de la Ville. Mais sur le principe, ne galvaudons pas le droit à la sécurité des Suisses, dont ils font un si bon usage!

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Jacques Hämmerli, vous avez la parole.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je vous remercie, Madame la présidente, puisque c'est la troisième fois, mais je crois que j'ai été largement mis en cause. Je ne vais pas me fâcher, Mesdames et Messieurs, mais, je le répète, dans ce Conseil municipal, je ne m'exprime que sur les sujets que je ne méconnais pas. Ce serait bien si chacun faisait pareil... Mais, enfin, c'est peut-être beaucoup demander.

Je n'ai pas compris, tout à l'heure, l'allusion du chef du groupe des Verts, qui parlait de M. Blocher. Faut-il rappeler à ce chef de groupe qu'il n'y a pas de police fédérale de sécurité? La force publique, ce sont les cantons, voire les communes qui l'exercent. Je ne vois pas ce que venait faire M. Blocher.

En outre, j'invite nos collègues socialistes à se mettre en rapport sans plus tarder avec M^{me} la vice-présidente du Conseil administratif, laquelle pourra les informer sur la grande utilité des caméras, qui permettent de détecter des comportements que je me bornerai ce soir à qualifier d'inadéquats. J'en ai terminé.

M. Simon Brandt (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais ajouter deux éléments à ce débat qui n'ont pas été mentionnés. Je viens d'apprendre ce soir que la gauche est en faveur de la police de proximité. C'est bien ça? Alors, expliquez-moi, s'il vous plaît, pourquoi vous avez refusé l'année dernière la loi qui donne plus de pouvoirs aux anciens agents de sécurité municipaux, actuellement police municipale... Pourquoi, dans cette salle, avez-vous systématiquement refusé les propositions du groupe radical et de l'Entente pour augmenter les compétences de la police municipale?

Lorsque nous proposons la vidéosurveillance, vous dites: «Non, on veut la police de proximité...» Quand nous vous proposons la police de proximité, vous dites: «Non, non, ce n'est qu'un sentiment d'insécurité...» Mais soyez cohérents avec vous-mêmes! Vous refusez systématiquement tous les budgets et tous les moyens supplémentaires pour la sécurité publique, car pour vous la sécurité est un problème social et rien de plus... Vous n'avez peut-être pas totalement tort de dire que certains problèmes de sécurité découlent de problèmes sociaux, mais dire que ce n'est que cela, c'est simplement se moquer du monde!

Mesdames et Messieurs, le peuple nous a fait confiance il y a maintenant quelques mois en nous donnant les clés de la majorité du Conseil d'Etat. Le peuple nous a fait confiance en élisant Pierre Maudet au Conseil administratif; il gère depuis maintenant trois ans la sécurité municipale. Nous prenons les responsabilités que nous a données le peuple et nous les assumerons.

Mais venir reprocher à M^{me} Rochat notamment, après cent jours, de ne pas avoir fait ce que Laurent Moutinot n'a pas fait en quatre ans, c'est se moquer du monde, Mesdames et Messieurs! Parce que, à ce moment-là, on rappellera que le logement était pendant huit ans en mains socialistes et d'extrême gauche. Alors, la crise du logement est uniquement de votre faute? C'est facile... Quand c'est aux mains de la droite, c'est entièrement de sa faute, mais quand c'est vous, la gauche, ce n'est pas de la vôtre...

Mesdames et Messieurs, un peu moins d'hypocrisie! Plutôt que de déposer, comme l'a dit ma collègue Patricia Richard précédemment, des textes qui

reviennent à fliquer la police parce qu'on a peur des bavures et qu'elle «agresse» les criminels, pensez aux citoyens honnêtes! D'un côté, on veut protéger les criminels dans des commissariats, grâce à des caméras, pour des bavures quasi inexistantes, et on ne veut pas protéger la population en mettant des caméras dans des lieux précis?

M. Carasso, qui est historien, connaît bien ce qu'est le panoptisme. Vous connaissez, Monsieur Carasso? Vous nous faites croire ce soir, en peignant le diable sur la muraille, au Big Brother avec des caméras partout. Mais non, Mesdames et Messieurs, nous ne voulons pas fliquer tout le monde! Nous voulons fliquer les criminels, rassurer la population et mettre des caméras aux endroits clés.

A gauche, votre refus systématique des propositions montre à la population que vous êtes déconnectés des réalités et prisonniers d'un dogmatisme angélique. Alors, vous continuerez, comme la dernière fois, à perdre les élections. Et je me réjouis par avance, dans quinze mois, quand nous aurons repris la majorité, de pouvoir reconstruire cette Ville de Genève comme elle le mérite! (*Applaudissements.*)

La présidente. Monsieur Carasso, vous demandez la parole, mais vous l'avez déjà prise deux fois...

M. Grégoire Carasso (S). Madame la présidente, lorsque j'ai appuyé sur le bouton, mon intention était, comme je l'ai fait tout à l'heure directement auprès de la personne concernée, de m'excuser auprès d'elle de mes propos. Il est vrai qu'assis ici depuis le début de la soirée j'avais été impressionné visuellement par sa tenue... (*Exclamations.*) Mon intervention n'avait pas pour vocation de la couper dans son élan et encore moins de décrédibiliser son propos. Je le lui ai dit et je tenais à m'excuser publiquement.

Puisque j'ai la parole et qu'une fraction de seconde ne coûte rigoureusement rien, je voudrais répondre au préopinant radical que les socialistes, et je crois toute l'Alternative, se réjouissent de continuer à gagner les élections, comme ils le font depuis dix ans en ville de Genève! (*Exclamations.*)

Nous avons soutenu la police municipale, nous avons eu un débat très sain qui n'avait qu'une seule finalité politique: éviter de se retrouver dans une situation à la vaudoise et à la lausannoise, où on a des conflits de compétences entre une commune et un canton, entre deux polices différentes. C'est la raison pour laquelle nous avons été pour le moins circonspects sur l'utilisation du terme police.

Mais nous avons toujours soutenu le développement de la proximité au niveau de la force publique et le fait que les communes s'engagent sur ce terrain de la proximité, et il est absolument incohérent de s'exprimer en sens inverse.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur Carasso, de vos excuses publiques. Monsieur Simon Brandt, vous avez la parole...

M. Simon Brandt (R). Madame la présidente, simplement pour renvoyer toutes les personnes qui nous ont regardés ce soir aux *Mémoriaux* du Conseil municipal et du Grand Conseil, lorsque nous avons débattu des lois et des améliorations pour la police municipale. Elles verront que la gauche s'est systématiquement opposée à ces mesures... (*Protestations.*) Elle n'a aussi rien proposé. Vous avez toujours refusé la police de proximité dans ce Conseil municipal, vous l'avez refusée au Grand Conseil, alors cessez de dire que vous la soutenez! Vous êtes contre la sécurité des biens et des personnes, assumez-le!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai évidemment écouté avec beaucoup d'attention ce débat, qui me rappelait des débats précédents que nous avons pu avoir dans cette enceinte. A l'époque, j'étais conseiller municipal et j'aimerais vous citer deux anecdotes pour vous montrer que les opinions évoluent, dans les deux camps.

Nous avons eu un débat sur l'opportunité, concrétisée depuis bientôt plus de dix ans, de voir nos séances retransmises sur TV Léman bleu, débat au cours duquel les libéraux, à l'époque...

(N.d.l.r.: Présentes à la tribune du public depuis 17 h, onze personnes, le visage caché sous un masque blanc, se lèvent et brandissent une banderole réclamant la démission de M. Pierre Maudet en tant que président de la Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse, en lien avec ses prises de position sur l'accès à l'apprentissage des jeunes sans statut légal.)

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Maudet, je suis contrainte de demander aux personnes à la tribune du public de sortir... Il faut absolument évacuer la tribune, s'il vous plaît...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Voilà, dans la droite ligne de ce que disait M. Wisard tout à l'heure, un beau respect de la diversité des opinions...

La présidente. Bien, nous allons suspendre la séance. Je vous prie de sortir.

(La séance est suspendue le temps de faire évacuer la tribune du public.)

La présidente. Nous reprenons. Excusez-moi, Monsieur le conseiller administratif, vous pouvez poursuivre...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Mais il n'y a pas de mal, Madame la présidente, comme vous tous, je suis attaché à la diversité d'opinions. Je ne crois pas que demander une démission soit forcément un beau témoignage de la diversité d'opinions. Mais je relève ce soir que certains jeunes socialistes, puisqu'on m'a dit que c'était la Jeunesse socialiste, sont impressionnés aussi bien par des tuniques que par cette salle, puisque cette démonstration n'a pas duré très longtemps...

Je reprends mon propos de tout à l'heure. Deux petites anecdotes pour vous montrer que les positions évoluent facilement sur la vidéosurveillance. En 1999, il était question de la rediffusion des séances du Conseil municipal par TV Léman bleu. C'est une forme de vidéosurveillance et des libéraux s'étaient émus, je me permets de souligner cette anecdote, du fait que leur époux ou leur épouse allait savoir quand les séances seraient terminées et quand il ou elle devrait rentrer à la maison... (*Brouhaha.*) Des libéraux s'étaient élevés contre la retransmission des séances, et un libéral, en particulier, je le laisserai se dénoncer tout à l'heure... (*Rires et applaudissements.*) Il s'était opposé à cette forme de vidéosurveillance, mais, ce soir, il défend l'installation de caméras, et je salue cette conversion! (*Rires.*)

A l'inverse, permettez-moi de souligner une deuxième anecdote intéressante. J'étais récemment, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, en balade dans le quartier de la Jonction pour une visite de proximité et je me suis arrêté à la Maison des associations, rencontrant son excellent directeur, M. de Battista. Je pénètre dans les locaux et je vois le hall parsemé de caméras... La Maison des associations, maison mise à disposition notamment par la Ville de Genève, est équipée d'un système de vidéosurveillance permanent pour lutter contre les déprédations et les vols qui se sont produits dans cet espace!

Je ne crois pas que ce soit un lieu particulièrement exposé – à l'époque j'avais soutenu un référendum lancé par les milieux de droite contre cette maison – mais sachez que M. de Battista, ancien député socialiste, m'a soutenu mordicus l'importance de mettre sur pied un dispositif de vidéosurveillance, ce que vous ignorez peut-être – il n'est pas très bien signalé – dans l'ensemble des couloirs et des espaces publics de cette maison. Comme quoi, de part et d'autre, des évolutions sont constatées sur ce dossier!

Pour me recentrer précisément sur la vidéosurveillance, j'aimerais vous dire que j'ai eu à cœur, en 2008 déjà, d'amener ce débat à travers la proposition de résolution PR-602, sur laquelle vous n'êtes pas entrés en matière. Peu d'entre vous l'ont souligné, c'est pour cela que je le fais. Vous aviez décidé à l'époque, et je peux le comprendre, qu'il revenait au Conseil administratif de régler cette question.

Quelques mois plus tard, les socialistes, et je les en remercie parce que ce débat public est utile, ont lancé une résolution qui a permis un travail en commission et qui a montré – je le souligne également – que l'administration et le Conseil administratif avaient pris les devants, avec des mesures parfois en anticipation de la nouvelle LIPAD. Il s'agit de veiller à ce que cette pratique nécessaire de la vidéosurveillance, revendiquée par le Conseil administratif, soit encadrée strictement, avec un moratoire d'abord, une directive ensuite, et l'application stricte de la loi pour finir.

Sur cette base-là, je me suis permis de rappeler le fait que l'Etat garde l'impulsion de base en matière de vidéosurveillance. L'Etat vote les crédits principaux et il peut relier de la vidéosurveillance à un travail humain, à des gendarmes qui travaillent vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ce que nous ne pourrions pas faire. Nous avons donc aussi ces limites techniques que je voulais relever.

L'ironie de l'histoire est que les demandes de vidéosurveillance proviennent essentiellement des départements de mes quatre collègues: département de la culture, c'est une évidence avec la protection des musées, département de mon collègue Pagani pour les bâtiments, département de ma collègue Salerno pour la Gérance immobilière municipale et, dans une moindre mesure, mais quand même, département de mon collègue Tornare, notamment pour les bâtiments sportifs. C'est eux qui ont déposé, ces dernières années, toute une série de demandes que nous avons validées pour équiper nos bâtiments de caméras de vidéosurveillance, afin de lutter contre une forme de déprédations qui s'accroît.

Voilà la réalité, Mesdames et Messieurs, à laquelle nous devons faire face en ville de Genève! D'aucuns ont cité les statistiques sorties récemment. Cette réalité, c'est l'augmentation en flèche des infractions, des crimes et délits relatifs au patrimoine par des déprédations diverses. Alors que, de l'autre côté, en matière de lésions corporelles, nous constatons une – légère, mais quand même – décline dans ce type d'infractions.

Nous devons donc faire face à une recrudescence des déprédations de tous types et, de ce point de vue là, nous nous accordons, nous les cinq magistrats, à reconnaître que la vidéosurveillance est un moyen – pas le seul, pas la panacée – que nous devons nous autoriser à continuer d'utiliser. C'est très clair, il s'agit d'un moyen pas comme les autres, et nous le reconnaissons aussi, parce qu'il pose des questions sur les libertés fondamentales.

Je tiens à le réaffirmer ici, je suis personnellement attaché, par ma tradition politique et philosophique, au respect de toutes les libertés, les libertés publiques et les libertés privées. De ce point de vue là, je peux vous assurer que le Conseil administratif veille au cas par cas, caméra par caméra, à ce que nous ne lésions pas cette donnée fondamentale qu'est la liberté des uns et des autres.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, la politique de la Ville est et restera favorable, dans le principe, à la vidéosurveillance telle qu'exprimée dans le rapport rendu à cette occasion. Cette politique consiste à développer la vidéosurveillance en la contrôlant, à ne pas se substituer à l'Etat, parce que nous ne pouvons pas, pour des questions techniques et d'effectifs, nous relier en permanence à une vidéosurveillance *in situ* qui filme vingt-quatre heures sur vingt-quatre et qui restitue les images immédiatement.

Mais, sans aucun dogmatisme de notre part, la vidéosurveillance est véritablement un moyen dont nous devons nous servir pour atteindre l'objectif final, à savoir la sécurité des biens et des personnes. C'est là notre mission et je crois pouvoir dire aux uns et aux autres que, si la sécurité n'est le monopole d'aucun parti, elle est en revanche une des missions principales – sinon la mission principale – de chaque collectivité.

Merci d'y penser au moment de votre vote! (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mise aux voix, la résolution amendée par la commission est acceptée par 35 oui contre 33 non.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

En matière de sécurité et de surveillance, le Conseil municipal affirme sa volonté de favoriser une approche basée sur la proximité et les moyens humains, et regrette le développement de la vidéosurveillance sur le territoire municipal comme outil de contrôle en temps réel de son espace public.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter régulièrement un état des lieux de l'évolution des pratiques en matière de vidéosurveillance.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Nous allons faire une pause. Je rappelle que la commission du règlement est convoquée de 19 h à 19 h 15 à la salle Nicolas-Bogueret. Excellent appétit, à tout à l'heure!

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5326
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5328
3. Questions orales	5330
4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 375 000 francs destiné à la démolition et à la création de nouveaux silos à sel situés à la rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 89, commune de Genève, section Plainpalais (PR-733 A)	5334
5. Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner la résolution du 24 juin 2008 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, M ^{mes} Annina Pfund, Nicole Valiquer Grecuccio, Véronique Paris, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Christiane Olivier et Silvia Machado, renvoyée en commission le 20 janvier 2009, intitulée: «Cadrons la vidéosurveillance!» (R-114 A)	5338
6. Propositions des conseillers municipaux	5377
7. Interpellations	5377
8. Questions écrites	5377

La mémorialiste:
Marguerite Conus